

Projet à Loison-sous-Lens

Loison-sous-Lens (62)

Expertise écologique

Rapport Intermédiaire – Mai 2025



SOMMAIRE

I. LEXIQUE	5
II. INTRODUCTION – CADRE DE L'ETUDE.....	7
III. PRESENTATION DES DIFFERENTS PERIMETRES	8
IV. SYNTHESE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL.....	10
1. Localisation du projet par rapport aux sites naturels réglementaires ou remarquables	13
a) Zones Natura 2000.....	13
b) Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)	15
c) Espaces Naturels Sensibles (ENS)	18
d) Arrêté de Protection de Biotope (APB)	20
2. Localisation du projet par rapport aux continuités écologiques.....	22
a) Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET)	22
b) Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	24
c) Les Zones à Dominante Humide (ZDH)	26
3. Synthèse des enjeux liés aux zonages du patrimoine naturel.....	28
V. METHODOLOGIE D'ETUDE.....	29
1. Dates de prospection	29
2. Transects	30
3. Hiérarchisation des enjeux.....	32
4. Cumul et additionnalité des enjeux	34
VI. ETUDE DES HABITATS ET DE LA FLORE	35
1. Données bibliographiques	35
a) Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL)	35

b)	Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	37
2.	Méthodologie de la flore et des habitats.....	39
3.	Bio-évaluation des habitats	41
a)	Description des habitats	41
4.	Synthèse des enjeux liés aux habitats	44
5.	Bio-évaluation de la flore.....	45
a)	Evaluation patrimoniale	45
b)	Espèces remarquables	47
c)	Espèces exotiques envahissantes	49
6.	Synthèse des enjeux liés à la flore	52
VII.	ETUDE DE LA FAUNE	53
1.	Données bibliographiques à l'échelle communale	53
a)	Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)	53
b)	Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF)	54
2.	Oiseaux.....	55
a)	Bibliographie communale.....	55
b)	Méthodologie	59
c)	Bio-évaluation.....	61
d)	Synthèse des enjeux écologiques liés à l'avifaune.....	64
3.	Amphibiens	65
a)	Bibliographie communale.....	65
b)	Méthodologie	66
c)	Bio-évaluation.....	66
d)	Synthèse des enjeux liés aux amphibiens.....	66
4.	Reptiles.....	67

a)	Bibliographie communale.....	67
b)	Méthodologie	67
c)	Bio-évaluation.....	68
d)	Synthèse des enjeux liés aux reptiles.....	68
5.	Arthropodes et autres	69
a)	Bibliographie communale.....	69
b)	Méthodologie	70
c)	Bio-évaluation.....	71
d)	Synthèse des enjeux écologiques liés aux arthropodes et autres	71
6.	Mammifères terrestres	72
a)	Bibliographie communale.....	72
b)	Méthodologie	72
c)	Bio-évaluation.....	72
d)	Synthèse des enjeux liés aux mammifères terrestres.....	73
7.	Chiroptères	74
a)	Bibliographie communale.....	74
b)	Méthodologie	74
c)	Bio-évaluation.....	76
d)	Synthèse des enjeux liés aux chiroptères	76
VIII.	PREMIERS ENJEUX ECOLOGIQUES	77
IX.	PRESENTATION DU PROJET.....	78
X.	PRECONISATIONS A INTEGRER AU PROJET.....	79
XI.	Liste des Tableaux.....	80
XII.	ANNEXES	81

I. LEXIQUE

Arrêté de Protection Biotope (APB) : Outil de protection fort qui concerne un espace pouvant être limité. La protection de biotopes d'espèces protégées est menée à l'initiative de l'État par le préfet de département.

Avifaune : En ornithologie, l'avifaune désigne un ensemble d'espèces d'oiseaux, la faune aviaire dans un lieu (région) donné ou à une période donnée. Elle comprend les oiseaux sédentaires et ceux migrateurs.

Chiroptère : Nom d'ordre attribué aux chauves-souris.

Conservatoire Botanique National (CBN) : Conservatoire botanique agréé par le ministère chargé de la protection de la nature pour une zone géographique donnée.

Entomofaune : Désigne l'ensemble des insectes présents dans un milieu.

Espace Naturel Sensible (ENS) : Espace « dont le caractère naturel est menacé et rendu vulnérable, actuellement ou potentiellement, soit en raison de la pression urbaine ou du développement des activités économiques ou de loisirs, soit en raison d'un intérêt particulier eu égard à la qualité du site ou aux caractéristiques des espèces végétales ou animales qui s'y trouvent ».

Espèce Exotique Envahissante (EEE) : Espèce introduite par l'homme volontairement ou involontairement sur un territoire hors de son aire de répartition naturelle, et qui menace les écosystèmes, les habitats naturels ou les espèces locales.

Herpétofaune : Ensemble des espèces de reptiles et des amphibiens d'une région particulière, d'un habitat ou biotope désigné, ou de la période géologique considérée.

Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) : Système mis en place afin d'assurer de manière standardisée la restitution de données de synthèses nécessaires à l'expertise, à l'élaboration de stratégies de conservation et à la diffusion d'informations et de rapports nationaux et internationaux sur le patrimoine naturel français.

Lépidoptère : Les Lépidoptères sont un ordre d'insectes holométaboles dont la forme adulte est communément appelée papillon, dont la larve est appelée chenille, et la nymphe chrysalide.

Mammalofaune : Ensemble des mammifères d'un pays, d'une région, etc.

Odonate : Insecte à métamorphoses incomplètes, à larve aquatique, tel que les libellules. (Les odonates forment un ordre.)

Orthoptère : Insecte tel que les sauterelles, criquets et grillons, dont les ailes supérieures, étroites, plus ou moins coriaces, recouvrent les inférieures, élargies, qui sont pliées en long.

Pléridophyte : Plante ayant des vaisseaux et une circulation de sève, mais se reproduisant sans fleurs ni graines, telle que les fougères, les prêles, les lycopodes, etc.

Réserve Biologique (RB) : Les réserves biologiques sont un statut de protection spécifique aux espaces relevant du régime forestier. C'est-à-dire, les forêts de l'Etat (domaniales), les forêts des collectivités ou d'établissements publics (communes, départements, Conservatoire du littoral...). Ces réserves sont créées par arrêté conjoint des ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie.

Réserve Naturelle (RN) : Elles poursuivent trois missions indissociables : protéger les milieux naturels, ainsi que les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique, gérer les sites et sensibiliser les publics.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) : Document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'Etat (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue.

Le contenu des SRCE est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Sites Natura 2000 : Outils fondamentaux de la politique européenne de préservation de la biodiversité, les sites Natura 2000 visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne.

Site RAMSAR : Zone humide d'importance internationale qui acquiert un nouveau statut national et international. Il est reconnu comme important, non seulement pour le pays ou les pays dans lesquels il se trouve mais aussi pour l'humanité tout entière. Zone protégée au titre de la convention de Ramsar, comme habitats des oiseaux d'eau.

Spermatophyte : Nom d'embranchement donné aux plantes supérieures à graines.

Trame Verte et Bleue (TVB) : Réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : Lancé en 1982, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire, sur l'ensemble du territoire national, des secteurs de plus grand intérêt écologique abritant la biodiversité patrimoniale dans la perspective de créer un socle de connaissance mais aussi un outil d'aide à la décision (protection de l'espace, aménagement du territoire).

Zone à Dominante Humide (ZDH) : Zones où il y a une forte probabilité de présence de zones humides à l'échelle du bassin, les critères étant basés généralement sur les caractéristiques pédologiques et géologiques (faciès), la topographie, le drainage et la surface d'érosion.

II. INTRODUCTION – CADRE DE L'ETUDE

Afin d'assurer une meilleure prise en compte des facteurs écologiques, tout projet doit s'inscrire dans l'esprit de la doctrine ministérielle relative à la séquence éviter/réduire/compenser les impacts sur le milieu naturel, validée le 06/03/2012.

Les espèces animales et végétales dont les populations et les habitats sont menacées bénéficient dans de nombreux cas d'un statut de protection. Ces mesures sont prises à l'échelon international, lorsqu'il s'agit de sauver des espèces de l'extinction ou bien au niveau national et régional, pour préserver le patrimoine naturel. La convention de Berne, celle de Washington, la directive européenne concernant la conservation des oiseaux sauvages et celle relative à la conservation des habitats naturels constituent les principaux fondements juridiques pour la protection de la faune et de la flore à l'échelle mondiale et européenne.

La présente étude concerne le projet de la ZAC de Loison-sous-Lens localisé dans la commune de Loison-sous-Lens.

Couvrant un cycle complet, cette étude doit préciser les enjeux écologiques identifiés sur le secteur du projet. Elle permet au travers d'inventaires écologiques d'évaluer les futurs impacts du projet sur le milieu naturel.

Le présent document correspond à la version intermédiaire faisant suite aux trois prospections réalisées de Janvier 2025 à Mai 2025.

Cette étude consiste en :

- ✓ Un recensement des zones naturelles d'inventaire et de protection dans le secteur d'étude concerné par le projet,
- ✓ Des inventaires de terrain de la faune et de la flore susceptibles d'être impactées par le projet à des périodes appropriées à leur observation,
- ✓ Une précision sera apportée concernant les espaces vitaux nécessaires au maintien des espèces protégées ainsi qu'une analyse du fonctionnement écologique local,
- ✓ En ce qui concerne les espèces menacées et rares, l'étude analysera l'impact du projet sur l'état de conservation de chaque espèce et le cas échéant des habitats d'espèces correspondants.

La destruction d'espèces protégées en application des dispositions de l'article L 411-1 du code de l'environnement, ainsi que de leurs habitats (cas des espèces dont l'aire de repos et de reproduction est protégée) est interdite. Dans certains cas, il est possible de déroger à ces interdictions, cependant la présente étude n'inclut aucune procédure de demande de dérogation.

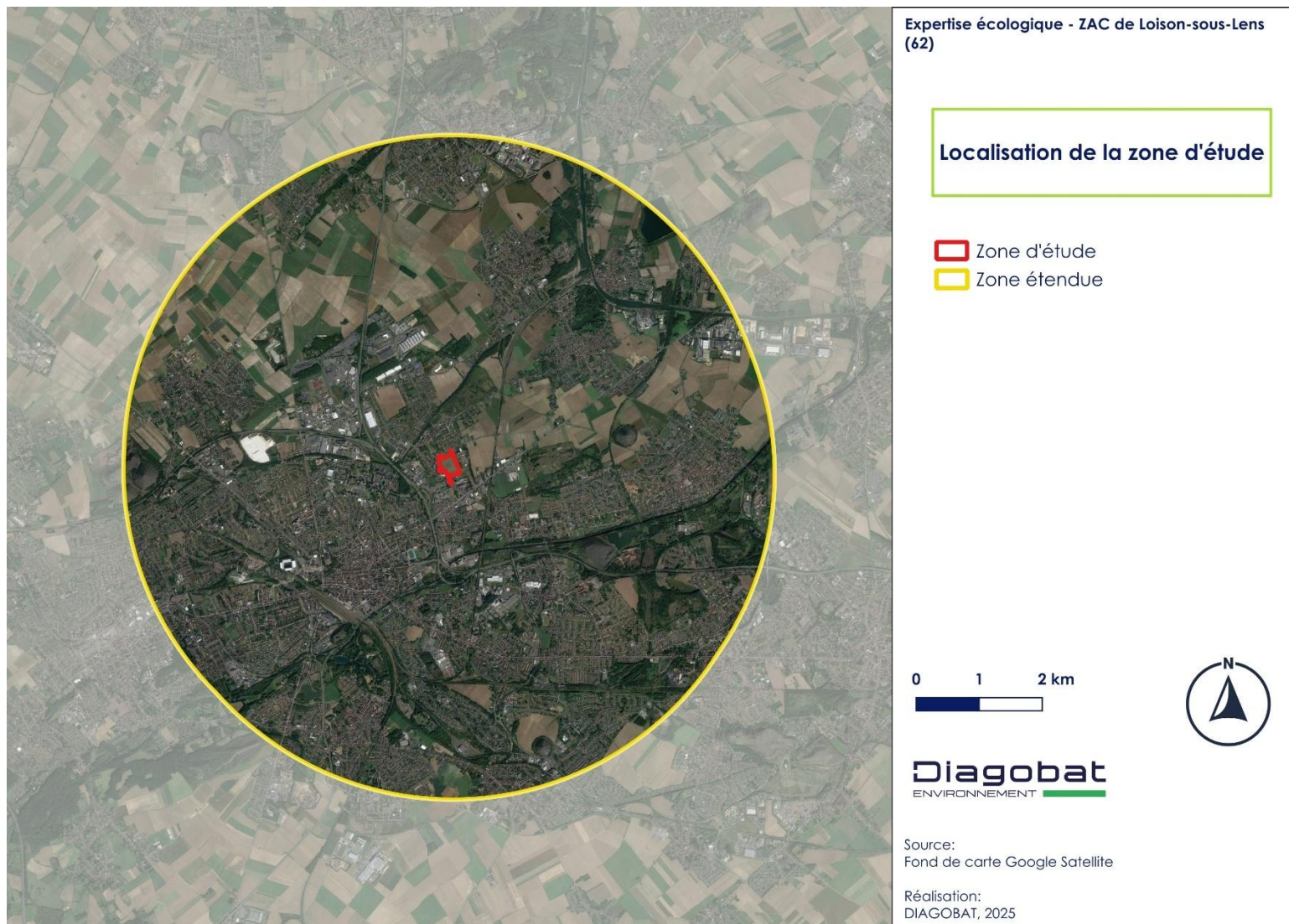
III. PRESENTATION DES DIFFERENTS PERIMETRES

Deux périmètres d'étude ont été sélectionnés :

- La **Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)**, soit l'**emprise du projet** (ou zone d'étude) pour la réalisation des inventaires écologiques directement sur la zone du projet. Y sont détaillés les habitats et les espèces établies ou en déplacement. La recherche d'espèces patrimoniales durant les prospections écologiques visera principalement cette zone.



- La **zone étendue** correspondant à un buffer de 5 km (et 20 km pour les zones Natura 2000) autour de l'emprise du projet pour la réalisation de la synthèse bibliographique du patrimoine naturel.



IV. SYNTHÈSE BIBLIOGRAPHIQUE DU PATRIMOINE NATUREL

Pour l'étude bibliographique du patrimoine naturel, l'emprise étudiée concerne :

- La zone étendue pour les aires protégées et d'inventaire ;
- L'emprise du projet pour le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et les Zones à Dominante Humide (ZDH) qui peuvent avoir uniquement des interactions locales avec le site.

Le projet n'intercepte aucun zonage du patrimoine naturel.

Cependant, un ensemble de composantes écologiques est présent dans la zone étendue ou à proximité de celle-ci.

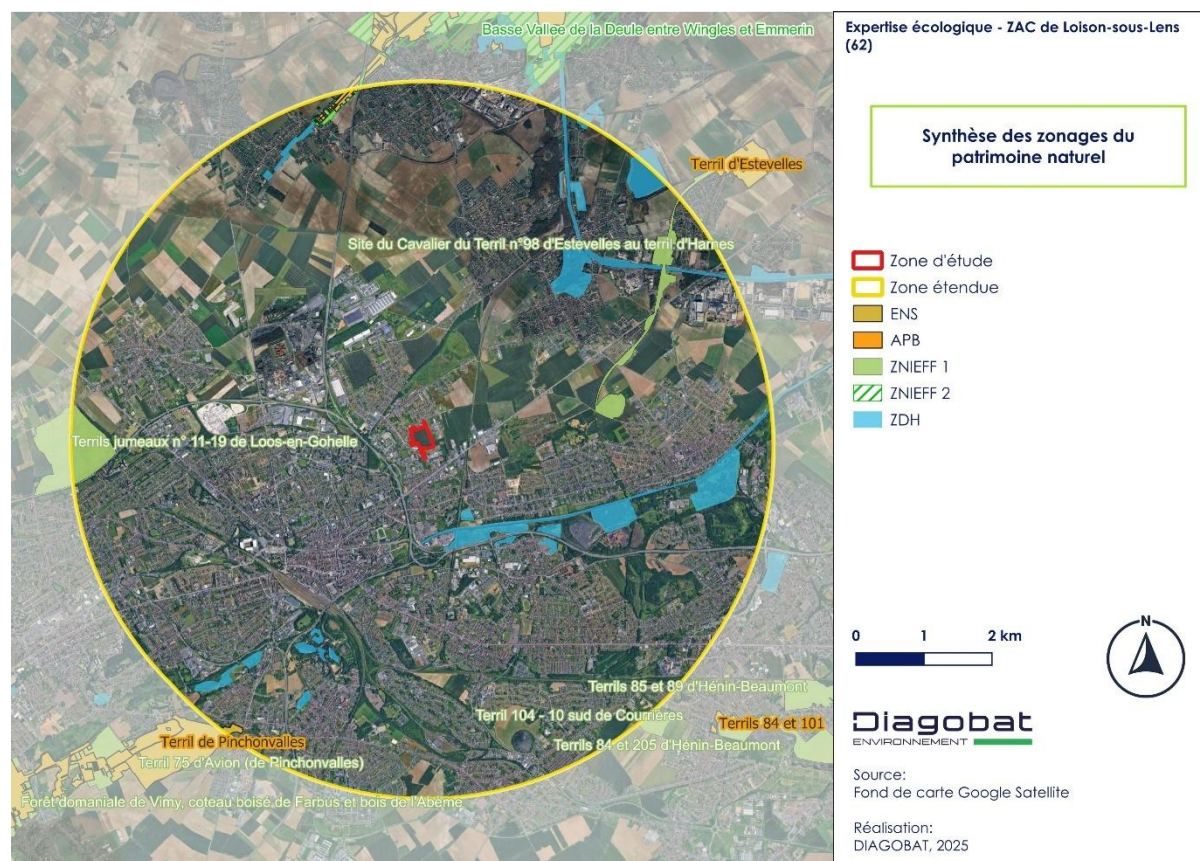


Tableau 1 – Synthèse des zonages réglementaires, remarquables, continuités écologiques et autres localisés dans la zone étendue du projet (5 km autour)

Type de zonage	Zonage	N° identifiant / Code	Nom	Distance par rapport au projet
Zonages réglementaires	Natura 2000 – Zone de Protection Spécifique (ZPS)	3112002	Les « Cinq Tailles »	Environ 14,7 km à l'Est
	Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	3100505	Pelouses métallicoles de Mortagne du Nord	Environ 16,9 km au Sud-Est
		3100506	Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux	Environ 18,8 km à l'Est
	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)	3800093	Terril Pinchonvalles	Environ 4,8 km au Sud-Ouest
Zonages remarquables	ZNIEFF type I	310014027	Site du Cavalier du Terril n°98 d'Estevelles au terril d'Harnes	Environ 2,4 km à l'Est
		310030046	Terrils jumeaux n° 11-19 de Loos-en-Gohelle	Environ 4,3 km à l'Ouest
		310013760	Terril et Marais de Wingles	Environ 4,5 km au Nord
		310007231	Terril 75 d'Avion (de Pinchonvalles)	Environ 4,8 km au Sud-Ouest
		310030117	Terril 104 - 10 sud de Courrières	Environ 4,9 km au Sud-Est
	ZNIEFF type II	310013759	Basse Vallée de la Deûle entre Wingles et Emmerin	Environ 4,5 km au Nord
	Espace Naturel Sensible (ENS)	/	Terril de Pinchonvalles	Environ 4,8 km au Sud-Ouest
		/	Val du Flot	Environ 4,7 km au Nord
Continuités écologiques et autres	Trames Verte et Bleue du Schéma Régionale de Cohérence Ecologique (SRCE)			Présents aux alentours de la zone d'étude
	Zones à Dominante Humide (ZDH)			

Le projet ne joue pas un rôle majeur dans la connexion et l'interaction avec les zonages de patrimoine naturel étant donné sa place dans la matrice urbaine assez dense et la part mise en culture de sa surface.

L'ensemble des habitats présents sur la zone d'étude est similaire (partie cultivée, présence de zones de friches relictuelles, zone arbustive plantée) aux habitats alentours, qui sont particulièrement anthropisés.

1. Localisation du projet par rapport aux sites naturels réglementaires ou remarquables

a) Zones Natura 2000

« Natura 2000 » est un programme européen destiné à assurer la sauvegarde et la conservation de la flore, de la faune et des biotopes importants. Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des États membres en application des directives européennes dites "Habitats" et "Oiseaux" de 1992 et 2009.

La directive du 30 novembre 2009 dite directive "Oiseaux" prévoit la protection des habitats nécessaires à la reproduction et à la survie d'espèces d'oiseaux considérées comme rares ou menacées à l'échelle de l'Europe. Dans chaque pays de l'Union européenne seront classés en **Zone de Protection Spéciale (ZPS)** les sites les plus adaptés à la conservation des habitats de ces espèces en tenant compte de leur nombre et de leur superficie.

La directive du 21 mai 1992 dite directive "Habitats" promeut la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la création d'un réseau écologique européen de **Zones Spéciales de Conservation (ZSC)**. La France recèle de nombreux milieux naturels et espèces cités par la directive : habitats côtiers et végétation des milieux salés, dunes maritimes et continentales, habitats d'eau douce, habitats rocheux et grottes, etc. Avec leurs plantes et leurs habitants : mammifères, reptiles, amphibiens, poissons, arthropodes, etc.

Aucun site Natura 2000 n'est présent sur la zone d'étude. Les sites les plus proches se situent à moins de 15 km à l'est de la zone d'étude. Ils correspondent à des habitats naturels de boisements ou encore d'origine anthropique avec les « pelouses métallicoles ». Le site s'implante dans un tissu urbain dense, sur des parcelles principalement cultivées. Les sites Natura 2000 ne correspondent pas aux habitats de la zone d'étude, et sont éloignés pour estimer un passage régulier d'espèces concernées par ces réglementations.

Tableau 2 – Sites Natura 2000 localisés dans la zone étendue du projet (20 km autour)

Type de zonage	Zonage	N° identifiant / Code	Nom	Distance par rapport au projet
Zonages réglementaires	Natura 2000 – Zone de Protection Spécifique (ZPS)	3112002	Les « Cinq Tailles »	Environ 14,7 km à l'Est
	Natura 2000 – Zone Spéciale de Conservation (ZSC)	3100505	Pelouses métallicoles de Mortagne du Nord	Environ 16,9 km au Sud-Est
		3100506	Bois de Flines-les-Raches et système alluvial du courant des Vanneaux	Environ 18,8 km à l'Est



Les Cinq Tailles sont composés principalement de forêts caducifoliées et de plans d'eau douces intérieures. Le site accueille plusieurs espèces emblématiques notamment le Grèbe à cou noir et la mouette mélanocéphale, qui nichent sur les 35 hectares de bassins. D'autres espèces de fulligules et de canards sont également présents en grand nombre, ils y trouvent une nourriture abondante (insectes, poissons, plantes aquatiques).



Les pelouses métallicoles de la plaine de la Scarpe rassemblent trois biotopes métallifères du Nord de la France. Ils sont issus d'activités industrielles particulièrement rares et hébergent ainsi des espèces végétales très rares et spécialisées comme l'Armérie de Haller ou l'Arabette de Haller.



Le bois de Flines-les-Raches est essentiellement composé de boisements et de prairies mésophiles. Il comporte également de nombreuses mares oligotrophes acides, et tourbières riches en sphaignes. Ces habitats sont en forte régression dans le Nord de la France, et accueillent ainsi une diversité d'associations végétales spécifiques.

b) Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Qu'est-ce qu'une ZNIEFF ?

Une ZNIEFF est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales ou végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt biologique remarquable d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique.

Les ZNIEFF de type I correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique.

Les ZNIEFF de type II sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

La présence d'une zone répertoriée à l'inventaire ZNIEFF ne constitue pas en soi une protection réglementaire du terrain concerné. Cependant, cet inventaire a pour objectif de contribuer à la prise en compte de patrimoine naturel dans tout projet de planification et d'aménagement, tel que le prévoit la législation française.

Aucune ZNIEFF n'est présente sur la zone d'étude. On en retrouve cependant plusieurs aux alentours.

Tableau 3 - ZNIEFF localisées dans la zone étendue du projet (5 km autour)

Zonage	N° identifiant / Code	Nom	Distance du projet
ZNIEFF type I	310014027	Site du Cavalier du Terril n°98 d'Estevelles au terril d'Harnes	Environ 2,4 km à l'Est
	310030046	Terrils jumeaux n° 11-19 de Loos-en-Gohelle	Environ 4,3 km à l'Ouest
	310013760	Terril et Marais de Wingles	Environ 4,5 km au Nord
	310007231	Terril 75 d'Avion (de Pinchonvalles)	Environ 4,8 km au Sud-Ouest
ZNIEFF type 2	310030117	Terril 104 - 10 sud de Courrières	Environ 4,9 km au Sud-Est

Les ZNIEFF de la zone étendue sont localisées dans la cartographie suivante et davantage décrites par la suite.





Les Terrils jumeaux n° 11-19 de Loos-en-Gohelle sont constitués de deux terrils et d'un bassin de décantation, entourés par les cités minières de Loos-en-Gohelle et d'espaces agricoles. Ce sont les édifices les plus imposants du Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais, s'élevant jusqu'à 187 mètres. Géologiquement, ils sont constitués de schistes noirs, et sont donc des milieux pionniers pour des espèces végétales xérophiles et oligotrophes. Accueillant ainsi de multiples insectes associés à ces pelouses pionnières et le crapaud calamite, qui affectionne les points d'eau temporaires.



Le site du Cavalier du Terril n°98 d'Estevelles au terril d'Harnes est constitué de deux terrils reliés par un cavalier. Il comporte de nombreux milieux ouverts et accueille donc une avifaune particulière, à savoir pie-grièche écorcheur, bruant jaune, pouillot fitis. Une roselière est également présente au nord du terril, permettant la reproduction du bruant des roseaux ou encore du busard des roseaux. L'alyte accoucheur et le crapaud calamite, espèces typiques des zones humides temporaires et de faibles profondeurs et rares en région se reproduisent également sur le site. Le site comporte également une richesse entomologique, principalement au niveau des rhopalocères.



Le Terril et Marais de Wingles est une ancienne zone marécageuse, ancienne tourbière exploitée dans les années 1850, puis recouverte par des dépôts de schistes, le site est particulièrement marqué par les activités humaines. Aujourd'hui, les milieux humides se mêlent donc aux milieux particulièrement secs, formant un ensemble de végétations très diversifiées. Le site accueille des espèces d'odonates, d'amphibiens, et de flore rares en région, comme l'utriculaire ou le myriophylle verticillé.

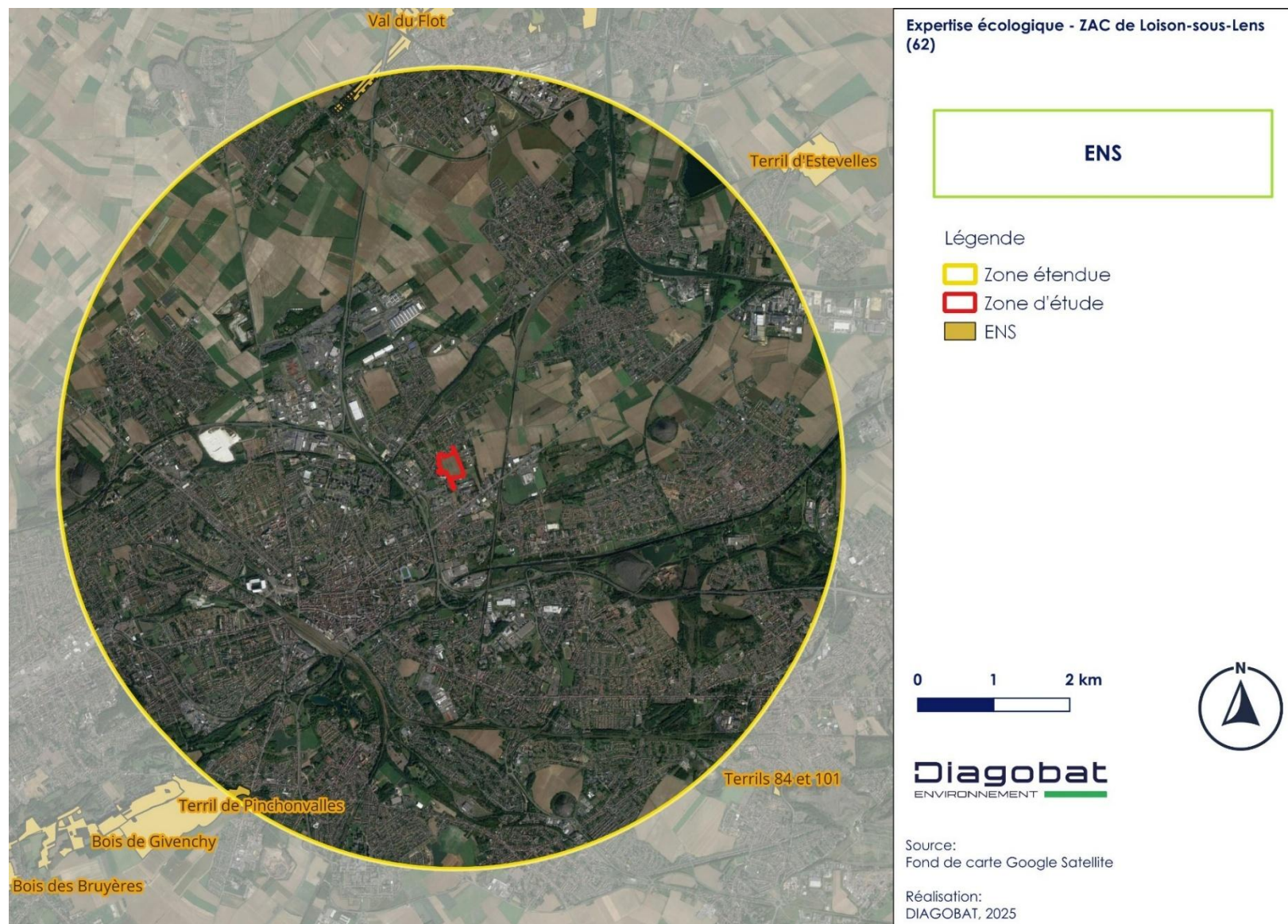
c) Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) ont pour objectif de protéger un patrimoine naturel, paysager ou géologique de qualité, qui se révèle menacé ou vulnérable par l'urbanisation, le développement d'activités ou des intérêts privés.		
En sus de cette mission de conservation, les ENS ont aussi une mission d'accueil du public et de sensibilisation, au moins dans certains lieux et à certaines périodes de l'année si cela n'est pas incompatible avec la fragilité des sites.	Ces Espaces Naturels Sensibles sont établis à l'initiative des conseils généraux des départements. Ils peuvent pour cela mettre en place une taxe spécifique : la Taxe des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) sur les permis de construire.	Les fonds alimentés par cette taxe servent alors à acquérir, restaurer, aménager et gérer les milieux naturels menacés. La propriété et la gestion de ces espaces peuvent échoir aux départements ou bien à une tierce partie conventionnée (association, conservatoire du littoral, etc.).

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Valoriser la politique départementale des ENS pour la positionner comme un outil stratégique de développement territorial ;
- Améliorer la connaissance et l'évaluation du patrimoine naturel du département et des espaces déjà préservés ;
- Définir les grands principes d'intervention en fonction des enjeux de préservation du patrimoine et de renaturation d'espaces, déterminer une stratégie foncière et redessiner un maillage du territoire ;
- Promouvoir la gouvernance à travers des groupes d'expertise et de concertation ;
- Mettre en œuvre une stratégie différenciée d'aménagement des sites, optimiser et planifier la gestion ;
- Concilier les usages et la préservation du patrimoine écologique ;
- Développer la connaissance et l'animation des sites en direction de tous les publics ;
- Mettre en œuvre une politique de communication ambitieuse et ciblée ;
- Maintenir une offre de randonnée de qualité qui participe à la création de véritables corridors biologiques et s'intègre au développement global et maîtrisé des sports de nature ;
- Décliner la stratégie d'adaptation des moyens aux ambitions affichées, définir des indicateurs de suivi et évaluer la mise en œuvre du schéma.

Aucun ENS n'est présent sur la zone d'étude. Le site le plus proche est situé au Sud-Ouest, il s'agit du Terril de Pinchonvalles à Avion, situé à 4,8 km de la zone d'étude. La probabilité de retrouver les habitats et les espèces associées à cet ENS est faible, d'autant plus car le site d'étude est enclavé dans une matrice urbaine dense.



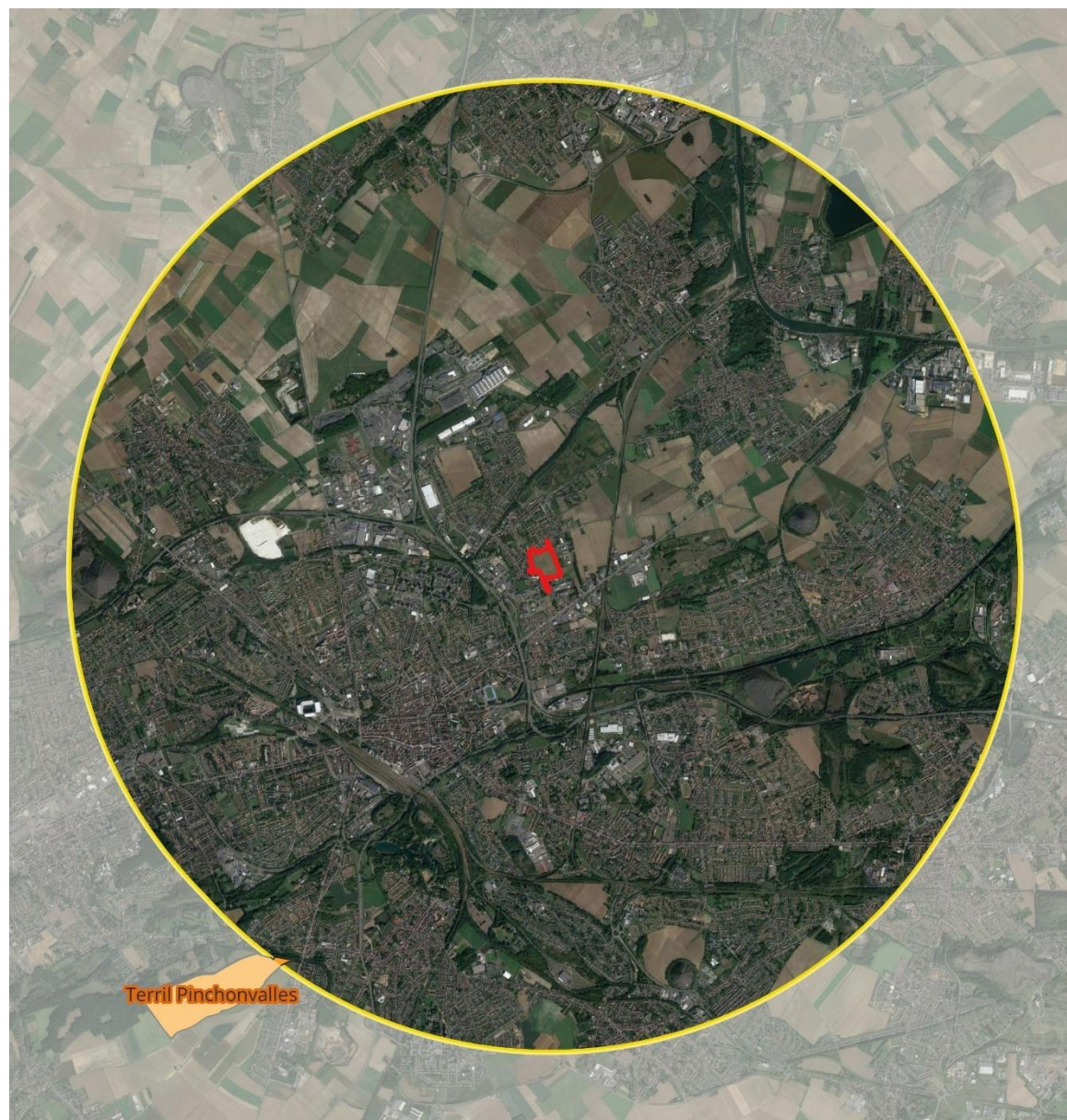
d) Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Les arrêtés de protection de biotope (APB) sont des actes administratifs pris en vue de préserver les habitats des espèces protégées, l'équilibre biologique ou la fonctionnalité des milieux.		
Les APB visent à protéger les habitats nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie d'espèces protégées. Les mesures qu'ils fixent permettent de favoriser la protection ou la conservation de biotopes, qui peuvent être par exemple : - des haies, marécages, marais, bosquets, landes, dunes, pelouses, récifs coralliens, mangroves, ou toutes autres formations naturelles peu exploitées par l'homme ; - mais aussi des bâtiments, ouvrages, mines et carrières (sous certaines conditions), ou tous autres sites bâtis ou artificiels, à l'exception des habitations et des bâtiments à usage professionnel.	Les arrêtés de protection de biotope sont pris : par le préfet, lorsque sont concernés des espaces terrestres, ou par le représentant de l'État en mer, pour les espaces maritimes, avec cosignature du préfet de département concerné si les mesures prise en mer concernent du domaine public maritime.	Les mesures ainsi prises par arrêté peuvent entre autres interdire certaines actions pouvant porter atteinte à l'équilibre écologique des milieux (ex : interdiction de destructions de talus et de haies...). Suivant leur contenu, ces arrêtés peuvent donc avoir pour effet d'interdire, le cas échéant, certaines actions préalables à des constructions ou aménagements (par exemple, en cas d'interdiction d'affouillement, de destruction, d'assèchement de zones humides...) ou certains des types de constructions (en tant qu'activités pouvant porter atteinte aux équilibres biologiques).

Aucun APB n'est présent sur la zone d'étude. On retrouve cependant une entité dans la zone étendue.

Tableau 7 - APB localisés dans la zone étendue du projet (10 km autour)

Type de zonage et n°identifiant / code	Nom	Distance du projet
APB - 3800093	Terril Pinchonvalles	Environ 4,8 km au Sud-Ouest



Expertise écologique - ZAC de Loison-sous-Lens
(62)

APPB

Légende

- APPB
- Zone étendue
- Zone d'étude



Diagob
ENVIRONNEMENT

Source:
Fond de carte Google Satellite

Réalisation:
DIAGOBAT, 2025

2. Localisation du projet par rapport aux continuités écologiques

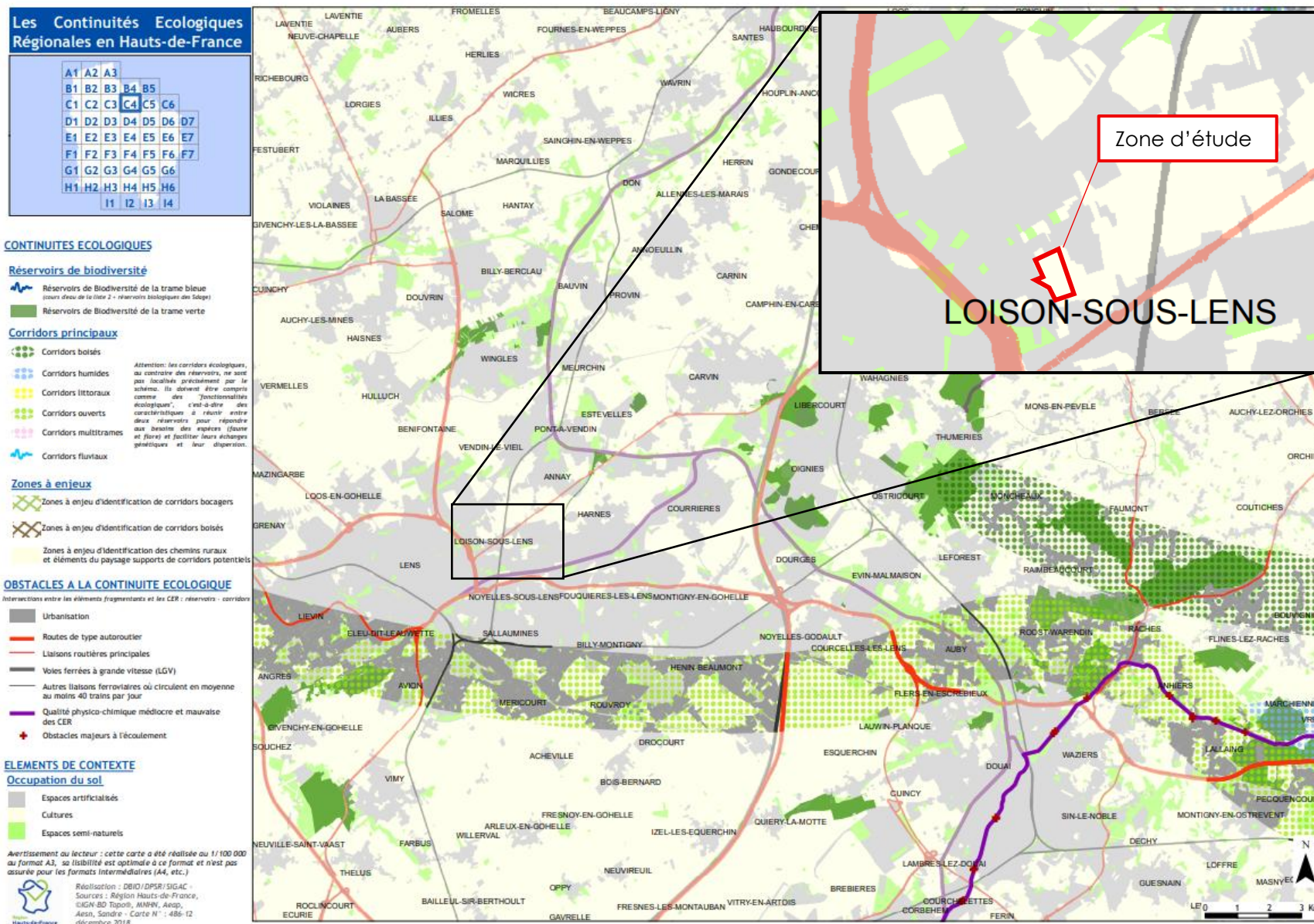
a) Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république, a confié aux régions la responsabilité exclusive de l'élaboration d'un document intégrateur et prescriptif d'aménagement du territoire : le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

La Région Hauts-de-France a adopté son projet de SRADDET en séance plénière le 30 juin 2020, avant que le préfet de Région ne l'approuve par arrêté préfectoral le 04 août 2020. Ce document s'articule autour de cinq dimensions thématiques : Climat air énergie / Infrastructures de transport et intermodalité / Déchets / Numérique / Biodiversité.

Ce document remplace le SRCE TVB est fixe à l'échelle régionale, les grandes composantes et continuités écologiques du territoire.

Aucune composante du SRADDET n'est présente sur la zone d'étude. Un large corridor est présent aux sud, principalement constitué de milieux ouverts. Plusieurs obstacles sont cependant présents aux alentours, notamment avec le passage de l'A 21 au Sud et à l'Ouest. Le site n'a pas d'intérêt majeur pour les corridors écologiques qui l'entourent étant donné les milieux qu'il renferme et son enclavement prononcé.



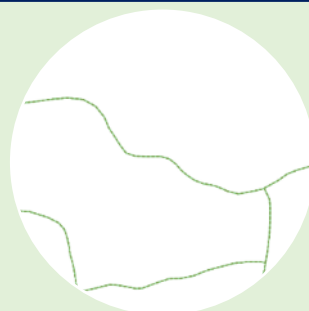
b) Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)



Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) identifie les composantes de la Trame Verte et Bleue à savoir :



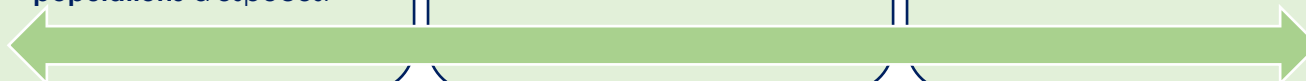
Des réservoirs de biodiversité - Espaces dans lesquels la **biodiversité** est la **plus riche** ou la **mieux représentée**, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une **taille suffisante**, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de **nouvelles populations** d'espèces.

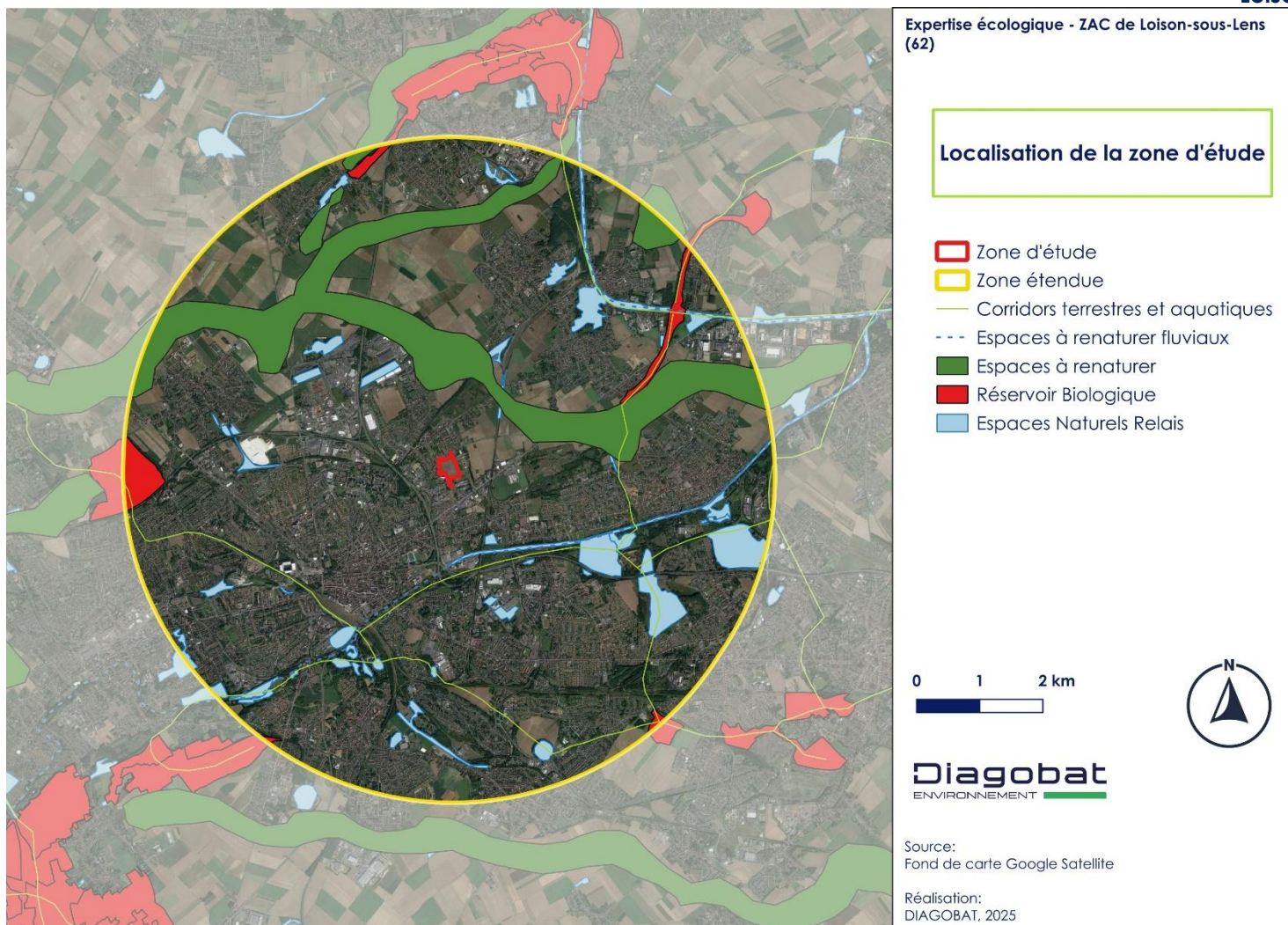


Des corridors biologiques et des éléments de connexions écologiques - Ils assurent des **connexions** entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des **conditions favorables** à leur **déplacement** et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors biologiques et les éléments de **connexions écologiques** peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.



Des espaces naturels relais – Zones-tampon ou annexes présentant une couverture végétale qui les rend susceptibles de constituer des espaces relais pour les **déplacements** de la faune et de la flore à travers le paysage.





Le projet n'intercepte aucune composante du SRCE. Un corridor terrestre est cependant à proximité du site, au Sud, il permet de relier les différents réservoirs aux extrémités de la ville. Des espaces à renaturer sont également présents au Nord du site. Ces corridors pourraient amener, notamment l'avifaune, qui peut être amenée à utiliser les abords du site (fourrés arbustifs), en halte.

c) Les Zones à Dominante Humide (ZDH)

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie, les zones à dominante humide (ZDH) ont été répertoriées et cartographiées.

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Sont appelés « zones humides », les terrains exploités ou non, **habituellement inondés ou gorgés d'eau** douce, salée ou saumâtre, **de façon permanente ou temporaire**. La végétation, quand elle existe, y est dominée par **des plantes hygrophiles** pendant au moins une partie de l'année (loi sur l'eau du 3 janvier 1992).

La cartographie ci-dessous n'a aucune valeur réglementaire, elle a été mise en place pour signaler aux acteurs locaux, lors du développement d'un projet, la présence de zones humides qu'il convient d'actualiser et de compléter à une échelle adaptée au projet.

Aucune ZDH n'est présente dans le périmètre de la zone d'étude. Néanmoins, on remarque la présence de ZDH sur la commune et les communes alentours au Nord et au Sud de la zone d'étude.

Au regard du contexte urbanisé environnant et du caractère anthropique de la zone d'étude, la probabilité de retrouver des zones humides sur la zone d'étude est limitée.

La cartographie à la page suivante localise les Zones à Dominante Humide (ZDH) de la zone étendue du projet.



Expertise écologique - ZAC de Loison-sous-Lens
(62)

Zone à Dominante Humide (ZDH)

Légende

- Zone étendue
- Zone d'étude
- ZDH

0 1 2 km



Diagob
ENVIRONNEMENT

Source:
Fond de carte Google Satellite

Réalisation:
DIAGOBAT, 2025

3. Synthèse des enjeux liés aux zonages du patrimoine naturel

L'enjeu lié aux zonages du patrimoine naturel est classé comme faible dans la mesure où aucune zone n'est présente au sein de la zone de projet. Les zonages du patrimoine naturel les plus proches de la zone d'étude sont principalement des milieux anthropisés et notamment des terrils.

Le site étant constitué essentiellement d'espaces cultivés, et enclavé dans une matrice urbaine dense, il ne représente que peu d'enjeu pour le patrimoine naturel alentour.

V. METHODOLOGIE D'ETUDE

1. Dates de prospection

Parallèlement à la collecte des données bibliographiques, plusieurs prospections sur site sont réalisées afin d'appréhender la sensibilité écologique de la zone d'étude.

Le tableau suivant résume les dates de prospections et leurs conditions :

Tableau 4 - Dates de prospection, intervenants, taxons relevés et conditions météorologiques

	Date	Prospection	Intervenants (initiales)	Flore et habitats	Avifaune	Mammalofaune terrestre	Reptiles et Amphibiens	Entomofaune	Chiroptères	Conditions météorologiques
Campagne de prospections réalisée en 2025	29 janvier 2025	J	AD, RD	X	X	X				Couvert, vent modéré (8°C)
	25 mars 2025	J	AD, RD, AF	X	X	X		X		Brouillard, vent nul (5°C)
	14 mai 2025	J	RD, CO, FT	X	X	X		X		Dégagé, vent faible (20°C)
	14 mai 2025	N	SD, FT, AF						X	Nuit dégagée, vent modéré (12°C)
	Prochaines prospections									

Prospection : J = Jour ; N = Nuit

2. Transects

L'ensemble des prospections sont effectuées à pied et en binôme :

- Rachèle DELSINNE (RD) – Ingénieure écologue, spécialiste en Avifaune ;
- Simon DEMAN (SD) – Ingénieur écologue, spécialiste en Avifaune, arbres et faune du bâti ;
- Alexandre DOUSSELAERE (AD) – Ingénieur écologue, spécialiste Botanique et Entomofaune ;
- Charlotte OUWE MISSI OUKEM (CO) – Ingénieure écologue, spécialiste Botanique et Habitats ;
- Agnès FIERs (AF) – Stagiaire écologue ;
- Fanette TALAGA (FT) – Stagiaire écologue.

Pour chaque visite sur site, les observateurs prospectent à pied et suivent un trajet établi en amont. Le tracé sert à dresser l'approche pour l'étude des habitats et des différents taxons qui sera suivie lors de toutes les futures visites sur la zone d'inventaire, dans la mesure du possible. Différents transects (lignes virtuelles directrices) sont suivis afin de procéder aux relevés des habitats, de la flore et de la faune sur le site.

Sur la zone d'étude, deux types de transects sont programmés :

- **Transect principal** : ce transect est systématiquement suivi lors de chaque prospection sur site. Il sert à déterminer la totalité des habitats et la grande majorité des espèces présentes sur la zone d'inventaire via la méthodologie propre à chaque groupe.
- **Transects annexes** : ces transects servent à affiner la recherche d'espèces sur site. Ils permettent aussi l'observation de l'intégralité de la surface de la zone d'inventaire.

Ci-après la cartographie des transects :



Expertise écologique - ZAC de Loison-sous-Lens (62)

Transects

Légende

Zone d'étude

Transects

— Principal

- - - Annexes

0 50 100 m



Diagobat
ENVIRONNEMENT

Source:
Fond de carte Google Satellite

Réalisation:
DIAGOBAT, 2025

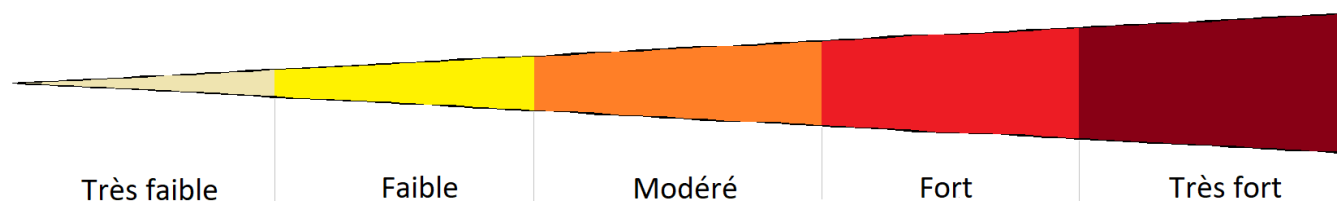
3. Hiérarchisation des enjeux

Une fois l'état initial effectué, via l'étude bibliographique et les inventaires de terrain, il s'agit de relever les sensibilités écologiques (= enjeux écologiques) du site, pour une période donnée.

Afin d'évaluer les enjeux écologiques, chaque élément écologique est étudié indépendamment des autres (habitats, flore, avifaune, amphibiens, reptiles, arthropodes et autres, mammifères). Les enjeux écologiques sont donc évalués par taxon sans prendre en compte le projet ni les impacts potentiels de ce dernier sur la biodiversité du site étudié. La hiérarchisation des enjeux écologiques est un moyen efficace pour illustrer et justifier auprès du porteur de projet des sensibilités écologiques relevées lors de l'expertise. Cette analyse est réalisée de manière objective, avec pour chaque enjeu écologique une justification propre. Elle permet de guider l'aménageur dans la conception du projet pour minimiser les impacts sur la biodiversité locale.

Pour chaque taxon, il convient de prendre en compte plusieurs critères (article de protection, menace, rareté, patrimonialité, fonctionnalité et utilisation des habitats, taille des populations, connexion avec les éléments écologiques locaux, etc.). Les critères sont bien sûr variables et dépendants de chaque taxon.

La hiérarchisation des enjeux se fait selon une échelle de niveaux d'enjeux, allant de très faible à très fort :



Un niveau d'enjeu écologique est donc défini pour chaque habitat et chaque taxon. **Une synthèse globale des enjeux écologiques est réalisée par le cumul des enjeux pour tous les taxons et les habitats étudiés.** Chaque espèce évoluant dans au moins un habitat qui lui est favorable, les enjeux sont croisés entre les espèces et leur activité sur leurs habitats favorables du site.

D'un point de vue spatial, les enjeux écologiques ne sont pas restreints aux habitats stricts. Il peut s'agir d'une zone favorable d'espèce à enjeu recouvrant plusieurs habitats, ou une partie seulement d'un habitat.

Aussi, plusieurs niveaux d'enjeux écologiques peuvent être donnés au sein d'un même habitat (disparité spatiale de l'activité des espèces à enjeux).

Le niveau d'enjeu « très faible » représente l'enjeu minimal qui puisse exister. Il s'agit le plus souvent de milieux minéraux, liés aux activités anthropiques, n'attirant que très peu d'espèces. Plusieurs enjeux « très faibles » se chevauchant maintiennent un niveau d'enjeu global « très faible ».

Le niveau d'enjeu « faible » présente quelques potentialités pour des espèces et habitats communs. Il peut aussi représenter un support de vie pour des espèces patrimoniales bien représentées localement. Il s'agit en général d'un milieu transitoire utilisé occasionnellement pour des espèces montrant des statuts de rareté, de menace ou de protection particulier. Plusieurs enjeux « faibles » se chevauchant maintiennent un niveau d'enjeu global « faible ».

Le niveau d'enjeu « modéré » démontre une sensibilité écologique non négligeable. En général, il s'agit de milieux potentiellement favorables aux espèces montrant un statut intéressant (protection, rareté, menace). Les stations où coexistent plusieurs espèces patrimoniales ou une station bien définie d'une espèce rare ou menacée sont classées aussi dans ce niveau global d'enjeu.

Le niveau d'enjeu « fort » est utilisé en cas de recensement d'espèces remarquables (protégées, rares, menacées) utilisant le site pour la réalisation d'une étape cruciale de leur cycle biologique durant laquelle ces espèces sont vulnérables, par exemple leur reproduction ou leur repos saisonnier.

Le niveau d'enjeu « très fort » est en général réservé à une population exceptionnelle d'une espèce protégée, rare, ou menacée, nécessitant la pleine utilisation d'une partie du site ou de l'ensemble de sa surface, et susceptible d'être retrouvée plus d'une année sur le périmètre étudié. Ce niveau d'enjeu peut aussi être utilisé lorsque plusieurs espèces protégées utilisent le même habitat qui n'est pas disponible ou de bonne qualité dans le milieu environnant, dans la limite de leurs déplacements.

4. Cumul et additionnalité des enjeux

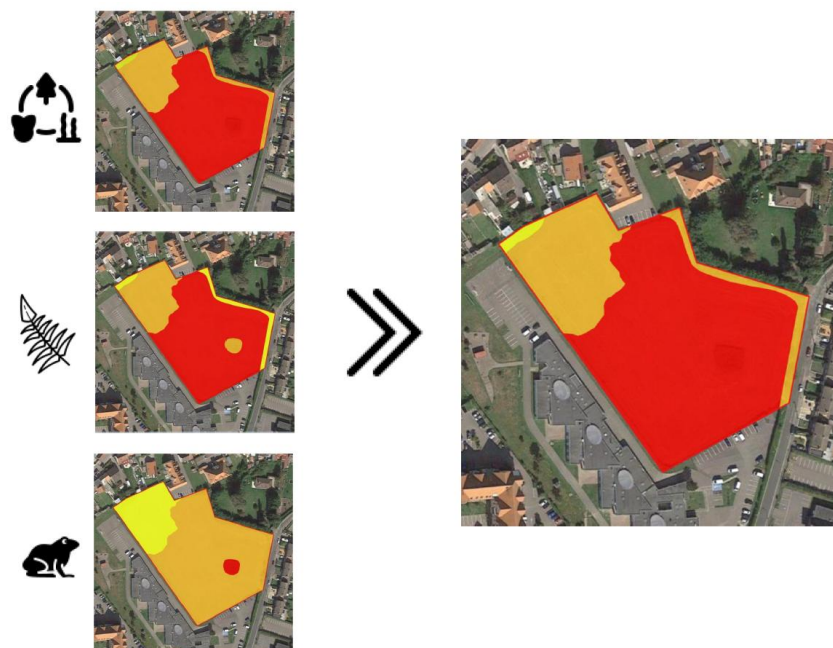


Schéma d'un exemple de cumul d'enjeux

D'une manière générale, lorsque plusieurs niveaux d'enjeux se superposent, c'est le niveau d'enjeu le plus fort qui prévaut.

Lorsque plusieurs enjeux de même niveau se superposent, le classement d'un niveau global supérieur n'est pas systématique. Par exemple, il reste de même niveau pour le niveau « très faible » et « faible ».

Des niveaux d'enjeux plus hauts qui se chevauchent peuvent faire monter d'un rang le niveau d'enjeu global, à condition de présenter des critères d'additionnalité des enjeux comme la diversité des taxons concernés, les effectifs réduits des populations locales, les connexions écologiques rares et précieuses pour ces taxons avec le milieu naturel environnant ou encore l'utilisation du site ou d'une partie du site pour réaliser l'ensemble de leur cycle biologique.

Les enjeux écologiques globaux correspondent donc à un équilibre dépendant des habitats et des espèces, de leur utilisation des milieux, du contexte où elles évoluent et de l'état de conservation des populations locales.

VI. ETUDE DES HABITATS ET DE LA FLORE

1. Données bibliographiques

a) Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL)

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul (CBNBL) couvre les territoires des Hauts-de-France et de l'ancienne Haute-Normandie. Ses missions sont diversifiées et ont pour but l'enrichissement des connaissances des espèces végétales et de leurs associations, ainsi que la préservation de leurs habitats naturels. La banque d'informations numérique Digitale2 rassemble quatre millions de données compilées par les botanistes professionnels et amateurs et est disponible sur le site web du CBNBL (<https://www.cbnbl.org/digitale2>). Une recherche des habitats et de la flore par localisation est consultable.

- **Habitats**

Il en résulte alors une liste des habitats naturels sur la commune de Loison-sous-Lens le 28 mars 2025, dont le nombre d'habitats recensés en fonction de leur statut est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 5 - Habitats recensés dans la commune de Loison-sous-Lens par la base de données Digitale2 du CBNBL

Statut de l'habitat	Nombre d'habitats
Menacés	0
Inscrits à la Directive Habitat Faune Flore (DHFF)	5
Caractéristiques de zone humide	2
Déterminants de ZNIEFF	0
D'intérêts patrimonial	0
Autres/ sans statuts particuliers	11
TOTAL	16 habitats

Cette liste d'habitats naturels n'est peut-être pas exhaustive, néanmoins le nombre total d'habitats recensés reflète une faible richesse et diversité.

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul recense aucun habitat menacé et 5 habitats inscrits à la directive Habitat-Faune-Flore (DHFF) sur la commune de Loison-sous-Lens. La probabilité de retrouver ces habitats sur la zone d'étude est plutôt faible.

- **Flore**

Il en résulte également une liste des espèces végétales sur la commune de Loison-sous-Lens le 28 mars 2025, dont le nombre de taxons en fonction de son statut est résumé dans le tableau suivant :

Tableau 6 - Espèces floristiques recensées sur la commune de Loison-sous-Lens par la base de données Digitale2 du CBNBL

Statut de l'espèce	Nombre d'espèces
Menacée	1
Protégée	1
Exotique envahissante	6
Autre ou sans statut particulier	184
TOTAL	192 espèces

Le Conservatoire Botanique National de Bailleul recense 2 espèces protégées et/ou menacées sur la commune de Loison-sous-Lens. La probabilité de retrouver ces espèces sur la zone d'étude est plutôt faible, certaines pourraient néanmoins se retrouver sur le site. Elles sont détaillées ci-dessous. La probabilité de rencontre des espèces exotiques envahissantes est à contrario jugée modérée (zone agricole et jachère).

Espèce	Statut	Milieu favorable	Probabilité de la rencontrer sur site
<i>Delphinium consolida</i> subsp. <i>consolida</i> L., 1753	Classée en danger sur la Liste Rouge HDF	Champs cultivés, sur sols secs et calcaires.	Modérée
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Protégée en Région NPDC, Article 1	Pâtures mésotrophes, pelouses calcicoles, rarement friches.	Faible

b) Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Les données issues de cet inventaire national sont présentées sur le site du muséum (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Elles permettent de synthétiser au niveau national les informations relatives au patrimoine naturel en France (espèces végétales, espèces animales, milieux naturels et patrimoine géologique), son évolution récente à partir des données disponibles au Muséum National d'Histoire Naturelle et celles du réseau des organismes partenaires. Les données concernant les espèces présentes à l'échelle communale sont recensées et présentées sous forme de fiche « commune ».

Concernant la faune et la flore, le nombre de taxons répertoriés sur la ville de Loison-sous-Lens en date du 28 mars 2025 est le suivant :

Tableau 7 : Espèces recensées sur la commune de Loison-sous-Lens par la base de données de l'INPN

Règne	Groupe	Nombre de taxons
Végétal	Mousses, hépatiques et anthocérotes	0
	Fougère	1
	Plantes à fleurs	158
	Conifères	0
	Orchidées	2
	Arbres	12
	Algues	0
	Herbes et céréales	8
	TOTAL	181 taxons

La base de données de l'INPN présente une richesse floristique peu importante, de nombreuses espèces communes y sont recensées ainsi que des taxons ne bénéficiant d'aucun statut particulier.

Parmi les 181 taxons recensés, 2 espèces protégées ont été recensées, postérieurement à 1950.

L'INPN recense 2 espèces protégées et/ou menacées sur la commune de Loison-sous-Lens. La probabilité de retrouver ces espèces sur la zone d'étude est plutôt faible. Un habitat sur site semble être similaire à leur habitat favorable (prairie et pelouse calcaire). Les espèces sont détaillées ci-dessous. La probabilité de rencontre des espèces exotiques envahissantes est à contrario jugée modérée (zones de friche, bords de routes ou de zones cultivées et perturbées).

Espèce	Statut	Milieu favorable	Probabilité de la rencontrer sur site
<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Protégée en NPDC, Article 1	Prairies et pelouses calcaires	Faible
<i>Ophrys apifera</i> Huds., 1762	Protégée en NPDC, Article 1	Prairies et pelouses calcaires	Faible

2. Méthodologie de la flore et des habitats

La zone de projet est parcourue à pied lors de la période propice pour la flore (entre avril/mai et août) dans le but de **recenser de manière exhaustive les espèces floristiques et de caractériser les habitats présents**.

L'inventaire floristique se limite aux **plantes** dites **supérieures**, c'est-à-dire les Ptéridophytes (fougères) et les Spermatophytes (plantes à fleurs). Les espèces floristiques sont recensées dans un tableau issu de la base de données floristiques des Conservatoires Botaniques associée à la localisation du projet. Lorsque les espèces sont absentes de cette base de données, elles sont citées sous le tableau floristique. Les **espèces à enjeu** (protégée, rare, menacée, exotique envahissante, etc.) seront **décrites et cartographiées**.

L'ensemble des **habitats** sont **cartographiés et listés** dans un tableau comprenant leurs noms et codes des référentiels : un intitulé (nom vulgarisé) donné par DIAGOBAT, le référentiel européen actuel, European Nature Information System (EUNIS) et l'ancien référentiel européen, Corine Biotopes (CB). Les habitats naturels et semi-naturels sont caractérisés et décrits dans des fiches. Pour cela, le **Prodrome des Végétations de France (PVF)**, référentiel des noms scientifiques des végétations, est identifié : chaque espèce floristique est associée à un indice d'abondance par habitat afin de réaliser un **relevé phytosociologique**. L'indice d'abondance peut se traduire par le recouvrement d'une espèce au sein de l'habitat. D'autres informations comme la hauteur et le recouvrement de la végétation sont également notés.

La détermination de la flore et des habitats se fait grâce à une loupe botanique, des clés et guides de détermination tels que Flora Gallica et le guide des végétations du Nord de la France.



Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Etude des habitats												

Période propice

Ci-dessous le tableau reprend les dates de passages durant lesquelles la flore et les habitats ont été étudiés et la carte de localisation des placettes phytosociologiques.

Tableau 8 - Dates de prospection pour l'inventaire de la flore et des habitats avec les intervenants et les conditions météorologiques

Date	Intervenants	Inventaire de la flore et des habitats	Conditions météorologiques
29 janvier 2025	AD, RD	Op.	Couvert, vent modéré (8°C)
25 mars 2025	AD, RD, AF	Op.	Brouillard, vent nul (5°C)
14 mai 2025	RD, FT, COMO	PF	Dégagé, vent faible (20°C)
Prochaines prospections			

Inventaire de la flore et des habitats : Op. = Inventaire de manière opportuniste (à l'observation d'une nouvelle espèce) ; PF = Placettes floristiques / phytosociologiques.

Carte des placettes floristiques à venir

3. Bio-évaluation des habitats

a) Description des habitats

Les trois premières prospections étant réalisées en hiver et au printemps, elles n'ont pas permis la définition précise des habitats. Néanmoins nous pouvons en déduire à ce stade les grands types d'habitats qui seront affinés en période favorable (printemps et été).

Figure 1 - Photographies des habitats majoritaires du site



Fourré arbustif



Friche herbacée



Culture agricole

La quasi-totalité des habitats est soumise à influence anthropique plus ou moins forte. Une grande part de la zone d'étude est représentée par une culture de céréales en 2025. Les bordures de champs non soumises au labour laissent apparaître des communautés végétales rudérales et facilement observables en milieu rural. Aussi, une prairie de fauche est présente à l'Ouest du site, en lien avec une friche herbacée et un enclos abritant un âne et des poules. Aussi, le site montre une surface de fourrés arbustifs très certainement plantés en libre évolution depuis au moins 5 ans.



Tableau des habitats à venir

Carte des habitats à venir

4. Synthèse des enjeux liés aux habitats

Les enjeux liés aux habitats seront définis une fois les habitats précisés avec les prospections vernales et estivales.

5. Bio-évaluation de la flore

a) Evaluation patrimoniale

Actuellement, **71 espèces végétales ont été identifiées sur la zone d'étude. Parmi elles, 58 espèces végétales sont indigènes.** Toutes ces espèces apparaissent dans la base de données 3.3 du CBNBL et sont listées dans le tableau de la flore en annexe.

Les tableaux suivants précisent la répartition des espèces végétales en fonction des statuts de menace, de rareté, de protection et d'intérêt patrimonial régionaux.

Rareté régionale			1 espèce rare
Espèces indigènes (58)			
RR	Très rare	0	
R	Rare	1	
AR	Assez rare/ Présumée assez rare	0	
PC	Assez commune	3	
C	Commune	5	
CC	Très commune	49	
Autres espèces (13)			
Subspontané		1	
Cultivé		4	
Sténonaturalisé		1	
Eurynaturalisé		2	
Accidentel		1	
Sans statut		4	
		71	

Menace régionale			Aucune espèce menacée
Espèces indigènes (58)			
CR	En danger critique d'extinction	0	
EN	En danger	0	
VU	Vulnérable	0	
NT	Quasi-menacé	0	
LC	Préoccupation mineure	58	
DD	Données insuffisantes	0	
NA	Non applicable	0	
Autres espèces (13)			
Subspontané		1	
Cultivé		4	
Sténonaturalisé		1	
Eurynaturalisé		2	
Accidentel		1	
Sans statut		4	
		71	

Inscrite à la Directive Habitats-Faune-Flore ou déterminante de ZNIEFF			
Espèces indigènes (58)			
Oui	Espèces d'intérêt patrimonial	3	3 espèces d'intérêt patrimonial
Non	Espèces sans statut d'intérêt patrimonial	55	
Autres espèces (13)			
	Subspontané	1	
	Cultivé	4	
	Sténonaturalisé	1	
	Eurynaturalisé	2	
	Accidentel	1	
	Sans statut	4	
		71	

Protection			
Espèces indigènes (58)			
Oui	Espèces protégées régionalement / nationalement	0	Aucune espèce protégée régionalement ou nationalement
Non	Espèces non protégées	58	
Autres espèces (13)			
	Subspontané	1	
	Cultivé	4	
	Sténonaturalisé	1	
	Eurynaturalisé	2	
	Accidentel	1	
	Sans statut	4	
		71	

Le relevé floristique correspond au recensement de fin janvier, fin mars et mi-mai 2025. Actuellement, 71 espèces floristiques ont été recensées. Néanmoins, la période la plus propice pour la flore étant entre le printemps et l'été, il est probable que de nouvelles espèces soient recensées. **Les conclusions suivantes vont donc certainement encore évoluées dans les prochains rendus.**

b) Espèces remarquables

A ce jour, trois espèces sont considérées d'intérêt patrimonial par le Conservatoire Botanique National de Bailleul, référence concernant la flore des Hauts-de-France. Parmi elles, une espèce dite rare en région et les deux autres peu communes. Une autre n'est pas d'intérêt patrimonial mais est peu commune dans la région. L'identification de ces espèces est néanmoins à confirmer.

En effet, les critères de détermination les plus importants et permettant de statuer sur l'espèce ne sont pas présentes pour une espèce : le *Torilis* des champs (*Torilis arvensis* (Huds.) Link, 1821). Le prochain passage sur site permettra de confirmer ou d'infirmer cette hypothèse.



Une potentielle espèce à intérêt patrimonial: le *Torilis* des champs (*Torilis arvensis* (Huds.) Link, 1821)
Confirmation aux prochains passages en floraison car les critères de détermination de l'espèce sont surtout liés aux fleurs

La Gesse tubéreuse (*Lathyrus tuberosus* L., 1753), quant à elle, espèce peu commune et d'intérêt patrimoniale, est présente en bords de champs, mais de manière très localisée.

Pour les deux dernières espèces floristiques portant un enjeu, un avis externe est nécessaire au vu de la complexité d'identification de ce taxon : les Fumeterres (*Fumaria sp.*). **Des mesures de conservation et/ou de favorisation seront à prévoir si les identifications sont validées.**



Fumeterres (*Fumaria sp.*)

Quant aux espèces floristiques menacées ou protégées, aucune n'a été identifiée, à ce stade.

La cartographie de ces espèces n'est pas fournie dans ce rapport dans la mesure où leur identification est douteuse. Si elles sont vérifiées, la localisation sera bien sûr jointe au prochain rendu.

c) Espèces exotiques envahissantes

Concernant les espèces exotiques envahissantes floristiques, trois sont présentes sur le site : la Vigne-vierge commune (*Parthenocissus inserta* (A.Kern.) Fritsch, 1922, le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus* L., 1753) et la Renouée du Japon (*Reynoutria japonica* Houtt., 1777).

Le Laurier-cerise est planté et ne présente pas de signe de dispersion sur le site. De plus, elle est uniquement espèce exotique envahissante potentielle.

La Vigne-vierge, en revanche, colonise tout un mur et s'étale sur une partie d'un ourlet rudéral.

Un seul spot de Renouée a été observée pour l'instant. Mais au vu de sa forte dispersion, cette espèce pourrait rapidement s'étendre.

Des mesures devront être mises en place afin d'éviter la dispersion des espèces les plus problématiques lors des travaux, soit la Renouée du Japon et la Vigne-vierge commune. Encore une fois, ces conclusions peuvent évoluer au fur des prochaines prospections, que ce soit en termes de nombre d'espèces exotiques envahissantes ou par rapport à la surface prise par celles mentionnées ici.

La cartographie à la page suivante localise les espèces exotiques envahissantes observées pour l'instant.

Expertise écologique - ZAC de Loison-sous-Lens (62)

**Localisation des espèces
exotiques envahissantes (EEE)**

Légende

-  Zone d'étude
-  Renouée du Japon
-  Vigne-vierge commune
-  Laurier-cerise (quelques individus plantés,
pas de colonisation)

0 50 100 m



Diagobat
ENVIRONNEMENT

Source:
Fond de carte Google Satellite

Réalisation:
DIAGOBAT, 2025





Photographie pour mieux comprendre la localisation et colonisation importante de la Vigne-vierge sur le site
Colonisation d'un mur et d'une partie de l'ourlet rudéral (habitat dominé par l'Ortie)



Zoom sur la Vigne-vierge



Photographie des feuilles de la Vigne-vierge commune



Photographies de la Renouée du Japon afin de pouvoir l'identifier (hors site)

6. Synthèse des enjeux liés à la flore

La liste des espèces floristiques contactées sur la zone d'étude est disponible en annexe : Tableau de la flore.

Le relevé floristique correspond au recensement de fin janvier, fin mars et mi-mai 2025. Actuellement, parmi 71 actuellement recensées sur la zone d'étude, 58 sont indigènes.

Quatre espèces possèdent un statut de rareté et de patrimonialité important. Leur identification sera validée soit au prochain passage, soit avec un avis d'expert externe (si accord du client). Si les espèces sont confirmées, elles devront faire l'objet de mesures écologiques afin de limiter au maximum l'impact du projet sur ces espèces ou du moins, de les favoriser au sein du projet. celles-ci seront précisées ultérieurement.

Aussi, deux espèces exotiques envahissantes avérées sont observées. Des mesures devront être prises pour éviter et réduire leur dispersion dans le cadre des travaux.

La flore du site montre donc des enjeux moyens, à confirmer.

Néanmoins, la période la plus propice pour la flore étant entre le printemps et l'été, il est probable que de nouvelles espèces soient recensées. Les conclusions suivantes vont donc certainement encore évoluées dans les prochains rendus.

VII. ETUDE DE LA FAUNE

1. Données bibliographiques à l'échelle communale

a) Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)

Les données issues de cet inventaire national sont présentées sur le site du muséum (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>).

Elles permettent de synthétiser au niveau national les informations relatives au patrimoine naturel en France (espèces végétales, espèces animales, milieux naturels et patrimoine géologique), son évolution récente à partir des données disponibles au Muséum National d'Histoire Naturelle et celles du réseau des organismes partenaires. Les données concernant les espèces présentes à l'échelle communale sont recensées et présentées sous forme de fiche « commune ».

Concernant la faune et la flore, le nombre de taxons répertoriés sur la ville de Loison-sous-Lens en date du 25 mars 2025 est le suivant :

Règne	Groupe	Nombre de taxons
Animal	Actinoptérygiens	0
	Amphibiens	0
	Arachnides	6
	Ascidies	0
	Bivalves	0
	Elasmobranches	0
	Gastéropodes	1
	Insectes	16
	Malacostracés	0
	Mammifères	3
	Anthozoaires	0
	Oiseaux	34
	Scyphozoaires	0
	Reptiles	1
Chromistes	Phaeophycées	0
TOTAL		61 taxons

La base de données de l'INPN présente une richesse faunistique et floristique faible, de nombreuses espèces communes y sont recensées ainsi que des taxons ne bénéficiant d'aucun statut particulier.

Parmi les 61 taxons recensés, 30 espèces protégées ont été recensées, postérieurement à 1950 :

- 28 espèces d'oiseaux protégées au niveau national ;
- 1 espèce de mammifère protégée au niveau national ;
- 1 espèce de reptile protégée au niveau national.

Concernant le nombre élevé d'oiseaux protégés, ceci s'explique par la protection d'un grand nombre d'espèces, même communes. De plus, la base de données recense également les espèces de passage (migration importante sur les corridors).

Aussi, 9 espèces menacées ont été recensées sur la commune :

- 9 espèces d'oiseaux menacées au niveau régional.

La probabilité de retrouver ces espèces va être analysée dans chaque partie, par taxon.

b) Système d'Information Régional sur la Faune (SIRF)

Les données issues de cet inventaire régional sont présentées sur le site du muséum ([SIRF – Groupe ornithologique et naturaliste \(agrément régional Hauts-de-France\)](#)).

Elles permettent de synthétiser au niveau régional les informations relatives au patrimoine naturel en Hauts-de-France (espèces animales), son évolution récente à partir des données disponibles sur le site. Les données concernant les espèces présentes à l'échelle communale sont recensées et présentées sous forme de page « Consultation à la commune ».

Concernant la faune et la flore, le nombre de taxons répertoriés sur la ville de Loison-sous-Lens en date du 25 mars 2025 est le suivant :

Règne	Groupe	Nombre de taxons
Animal	Actinoptérygiens	0
	Amphibiens	1
	Arachnides	0
	Ascidies	0
	Bivalves	0

Règne	Groupe	Nombre de taxons
	Elasmobranches	0
	Gastéropodes	0
	Insectes	5
	Malacostracés	0
	Mammifères	4
	Anthozoaires	0
	Oiseaux	24
	Scyphozoaires	0
	Reptiles	0
Chromistes	Phaeophycées	0
	TOTAL	34 taxons

La base de données du SIRF présente une richesse faunistique et floristique faible, de nombreuses espèces communes y sont recensées ainsi que des taxons ne bénéficiant d'aucun statut particulier.

2. Oiseaux

a) Bibliographie communale

La bibliographie communale indique la présence d'un cortège de 34 espèces d'oiseaux sur la commune de Loison-sous-Lens. Les espèces notées en gras dans le tableau ci-dessus sont celles qui présentent le plus de potentialités d'être observées sur la zone d'étude et la zone d'inventaire.

L'association d'une espèce à un milieu ou un cortège d'espèces prend en compte le milieu de prédilection de l'espèce pour nicher. D'autres milieux peuvent être fréquentés par l'espèce pour d'autres étapes de son cycle de vie mais ceux-ci présentent un enjeu moindre. Pour les espèces non nicheuses dans la région, le milieu le plus fréquenté a été retenu.

Les espèces chassables et nuisibles ont été retirées car même en cas de présence sur la zone de projet hormis pour des espèces patrimoniales directement liées aux milieux impactés, les autres espèces de ces catégories ne seront pas prises en compte pour l'évaluation des enjeux dans la suite du rapport.

Cortèges	Espèces (nom scientifique)	Potentialités d'accueil
Cortège des milieux ouverts	Linotte mélodieuse (<i>Linaria cannabina</i>) ;	Très faible
		Faible
	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) ; Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>) ;	Modéré
		Forte
Cortège des milieux aquatiques et marins	Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>) ; Cygne tuberculé (<i>Cygnus olor</i>) ; Grand cormoran (<i>Phalacrocorax carbo</i>)	Très faible
	Goéland cendré (<i>Larus canus</i>) ; Goéland brun (<i>Larus fuscus</i>)	Faible
	Mouette rieuse (<i>Chroicocephalus ridibundus</i>) ; Goéland argenté (<i>Larus argentatus</i>) ;	Modéré
		Forte
Cortège des milieux forestiers	Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>) ; Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>) ; Mésange noire (<i>Periparus ater</i>) ; Mésange nonnette (<i>Poecile palustris</i>) ; Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>)	Très faible
	Pic vert (<i>Picus viridis</i>) ; Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>) ; Orite à longue-queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	Faible
		Modéré
		Forte
Cortège des milieux semi-ouverts		Très faible
	Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) ; Verdier d'Europe (<i>Chloris chloris</i>) ;	Faible
	Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>) ; Mésange bleue (<i>Cyanistes caeruleus</i>) ; Rouge-gorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>) ; Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) ; Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) ; Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>) ; Grive musicienne (<i>Turdus philomelos</i>) ; Merle noir (<i>Turdus merula</i>)	Modéré

Cortèges	Espèces (nom scientifique)	Potentialités d'accueil
		Forte
Cortège des milieux anthropiques		Très faible
		Faible
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) ; Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) ; Pie bavarde (<i>Pica pica</i>) ; Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)	Modéré
	Pigeon ramier (<i>Columba palumbus</i>) ; Tourterelle turque (<i>Streptopelia decaocto</i>)	Forte

Conclusion sur l'analyse bibliographique de l'avifaune :

La diversité avifaunistique recensée sur la commune de Loison-sous-Lens est plutôt faible.

Les espèces susceptibles de fréquenter la ZIP et la ZIE sont inféodées à des milieux ouverts et dans une moindre mesure, celles liées aux lisières et aux milieux semi-ouverts car des habitats assimilés à ces milieux sont identifiés dans la ZIE.

b) Méthodologie



Le cycle de vie de l'avifaune comprend 4 phases qu'il convient d'étudier avec différents protocoles :

La reproduction et la nidification, période la plus sensible pour les oiseaux durant laquelle se déroule plusieurs étapes (reproduction, construction des nids, pontes, élevage des jeunes) et qui commence dès la fin du mois de Février pour les espèces les plus précoces et peut s'étendre jusqu'à la fin du mois d'Août pour celles plus tardives qui réalisent plusieurs couvées et sont sédentaires dans le lieu considéré. **Des points d'écoute de 20 minutes sont réalisés au lever du jour. Ces points d'écoute permettent de comprendre si les espèces nichent ou non sur la zone de projet.**

La migration, qui se déroule à deux périodes distinctes et que l'on nomme la migration pré-nuptiale (avant la période de reproduction) et post-nuptiale (après la période de reproduction) au cours de laquelle la majorité des espèces effectuent des déplacements sur des distances plus ou moins longues afin de trouver les ressources alimentaires suffisantes. **Des points d'observations sont réalisés dès l'aube afin de définir les couloirs de migrations et le rôle du site dans ceux-ci.**



L'hivernage, qui correspond à la période plus froide. Durant cette période, les espèces sont moins nombreuses et recherchent des refuges et des ressources alimentaires. Deux catégories d'oiseaux sont présentes, les espèces sédentaires qui trouvent suffisamment de nourriture pour ne pas avoir à effectuer de déplacements et les espèces hivernantes qui nichent dans le Nord de l'Europe et trouvent des ressources en quantité suffisantes pour ne pas avoir à descendre dans le Nord de l'Afrique ou l'hémisphère Sud. **Des points d'observations de 10 minutes et des transects permettent d'identifier les secteurs offrant le plus de ressources alimentaires sur la zone de projet.**



Mois	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Reproduction et nidification			Reproduction et nidification			Nidification						
Migration			Pré-nuptiale						Post-nuptiale			
Hivernage												

Ci-dessous le tableau reprend les dates de passages durant lesquelles l'avifaune a été étudiée ont été étudiés et la carte de localisation des points d'écoute.

*Tableau 9 - Dates de prospection pour l'inventaire de la flore et des habitats
avec les intervenants et les conditions météorologiques*

Date	Intervenants	Inventaire de l'avifaune	Période	Conditions météorologiques
29 janvier 2025	AD, RD	Ob+Tr	Hivernage	Couvert, vent modéré (8°C)
25 mars 2025	AD, RD, AF	PE	Reproduction et nidification	Brouillard, vent nul (5°C)
14 mai 2025	RD, FT, COMO	PE		Dégagé, vent faible (20°C)
Prochaines prospections				

Inventaire de la flore et des habitats : Ob = Points d'observation de 10 minutes ; PE = Points d'écoute de 20 minutes ; Tr = Transect.



c) Bio-évaluation

Au total, les prospections réalisées sur la période printanière et un passage en période d'hivernage ont permis l'observation de 36 espèces d'oiseaux dont 24 protégées sur et aux abords de la zone d'étude. Le tableau complet est en annexe.

La suite de l'étude présente les espèces contactées lors des prospections écologiques grâce aux points d'écoutes et aux transects.

La majorité des interactions avec le site ont été observées au niveau des strates arborées et arbustives en bordant et sur la zone d'étude.

Les interactions observées au niveau des zones de cultures se limitent à de l'alimentation. Aucune espèce inféodée aux cultures ne semble se reproduire sur la zone. Cela s'explique notamment par l'imbrication de la culture au sein d'une matrice urbanisée, limitant les connexions avec d'autres habitats similaires.

Des comportements nuptiaux et de reproductions ont été observés au niveau des arbres et arbustes de la partie boisée à l'Est du site, au niveau de la zone maraîchère au Sud et des jardins autour du site.

Trois espèces dont deux protégées sont considérées comme **nicheuses certaines**¹ sur la zone d'étude : l'**Accenteur mouchet**² (*Prunella modularis* (Linné, 1758)), la **Fauvette à tête noire** (*Sylvia atricapilla* (Linné, 1758)) et le Merle noir (*Turdus merula* (Linnaeus, 1758)).

Cinq espèces, toutes protégées, sont considérées comme **nicheuses probables** sur la zone d'étude : la **Fauvette des jardins** (*Sylvia borin* (Boddaert, 1783)), la **Fauvette grisette** (*Sylvia communis* Latham, 1787), la **Mésange charbonnière** (*Parus major* Linné, 1758), le **Pouillot véloce** (*Phylloscopus collybita* (Vieillot, 1817)), et le **Troglodyte mignon** (*Troglodytes troglodytes* (Linné, 1758)).

¹ Statut de nidification :

Nicheurs possibles (codes 2 et 3) : cela concerne les espèces détectées en période de reproduction sur un site par la simple présence ou par le chant d'un individu. Les codes nicheurs possibles s'utilisent souvent en début de période, mais également en cas d'absence de preuves de présence prolongée sur un même site ou de comportements ni indices plus précis à tout moment durant la saison de reproduction de l'espèce. Précisons toutefois que l'habitat dans lequel l'observation a été réalisée doit être favorable à la reproduction.

Nicheurs probables : (codes 4 à 10) : Lors de l'observation, des indices de cantonnement et/ou de préparation d'une reproduction peuvent être relevés, mais sans qu'il s'agisse d'indices de reproduction proprement dite. Ces codes s'utilisent souvent en début de période de reproduction (formation des couples, parades, construction de nid...) ou pour certaines espèces lors des préparatifs des secondes ou troisièmes nichées.

Nicheurs certains (codes 11 à 19) : Les observations permettent d'affirmer sans aucune ambiguïté une nidification en cours (adultes couvant, nourrissage, jeunes à l'envol...) voire très récente (nids vides avec coquilles d'œufs, ...)

² **Espèce en gras** = espèce protégée

Deux espèces protégées sont considérées comme **nicheuses possibles** sur le site : l'**Hypolaïs polyglotte** (*Hippolais polyglotta* (Vieillot, 1817)) et le **Rougegorge familial** (*Erithacus rubecula* (Linné, 1758)).

L'Etourneau sansonnet (*Sturnus vulgaris* Linné, 1758) se reproduit de manière certaine dans les combles d'une habitation au Nord de la zone d'étude.

Le **Pinson des arbres** (*Fringilla coelebs* Linné, 1758) et le **Rougequeue noir** (*Phoenicurus ochruros* (S. G. Gmelin, 1774)) sont respectivement considérés comme nicheur probable et nicheur possible mais ceux-ci ont été observés en dehors de la zone d'étude. Ils ne sont donc pas considérés comme nicheur sur l'emprise du site.

Onze espèces dont sept protégées utilisent la zone d'étude pour s'alimenter. Parmi celles-ci l'**Epervier d'Europe** (*Accipiter nisus* (Linné, 1758)), le **Faucon crécerelle** (*Falco tinnunculus* Linnaeus, 1758), le **Martinet noir** (*Apus apus* (Linné, 1758)) et l'**Hirondelle rustique** (*Hirundo rustica* Linné, 1758) ont été observés en chasse au-dessus du site. Le **Moineau domestique** (*Passer domesticus* (Linné, 1758)), nichant certainement au niveau des maisons à proximité de la zone d'étude, s'alimente notamment au niveau de la zone de prairie/friche au Nord-Est.

La **Bergeronnette grise** (*Motacilla alba* Linné, 1758), le **Chardonneret élégant** (*Carduelis carduelis* (Linné, 1758)) et la **Mésange bleue** (*Cyanistes caeruleus* Linné, 1758) ont été recensées en transit au-dessus de la zone d'étude, elles n'entretiennent que très peu d'interactions avec le site.

Quant au Canard colvert (*Anas platyrhynchos* Linné, 1758), au **Goéland argenté** (*Larus argentatus* Pontoppidan, 1763), au **Héron cendré** (*Ardea cinerea* Linné, 1758) et à la **Mouette rieuse** (*Chroicocephalus ridibundus* (Linné, 1766)), ceux-ci ont été observés en survol et ne semblent pas entretenir d'interaction avec le site.

Expertise écologique - ZAC de Loison-sous-Lens (62)

Utilisation du site par l'avifaune

Légende

-  Zone d'étude
-  Nidification
-  Nidification possible
-  Alimentation principalement pour insectivores et halte
-  Chasse et alimentation

0 50 100 m



Diagobat
ENVIRONNEMENT

Source:
Fond de carte Google Satellite

Réalisation:
DIAGOBAT, 2025



d) Synthèse des enjeux écologiques liés à l'avifaune

La majorité des observations concernant l'avifaune se concentrent au niveau des jardins alentours, de la zone maraîchère avec ses haies et du bosquet au Nord-Est de la zone d'étude. Des comportements de reproduction y ont été observés pour de nombreuses espèces protégées. Aucune espèce inféodée aux cultures ne semble se reproduire sur la zone d'étude.

Les zones de prairie et de cultures servent à l'alimentation. Les rapaces, les Hirondelles et les Martinets ont été observés en chasse au-dessus des cultures.

Les prochaines prospections permettront d'affiner l'analyse de l'utilisation du site par ce taxon et les enjeux qui en découlent.

3. Amphibiens

a) Bibliographie communale

La bibliographie communale indique la présence d'aucune espèce sur la commune de Loison-sous-Lens.

Conclusion sur l'analyse bibliographique des amphibiens :

L'absence de milieu aquatique, même temporaire et de refuges pour les amphibiens limite fortement la probabilité de rencontrer des espèces sur la zone d'étude.

b) Méthodologie

Concernant ce taxon, l'arrêté de protection nationale en vigueur date du 08/01/21 et fixe la liste des espèces et des modalités de protection de celles-ci.

Amphibiens

La méthode d'inventaire consiste à échantillonner les adultes et les larves par détection visuelle, auditive et par pêche. Ce protocole s'inspire des méthodes d'inventaire des communautés et des populations d'Amphibiens (JOLY & DEHEUVELS 1997).

La zone de projet ne comporte pas de milieux humides / aquatiques propices à ce taxon, il n'y a donc pas eu lieu de la méthodologie classique, soit : sondages au filet troubleau, points d'écoute et observations des mâles chanteurs et recherches des pontes et des têtards.



c) Bio-évaluation

La zone d'étude ne bénéficie pas de conditions favorables pour l'accueil de ce taxon. En effet, aucun point d'eau, même temporaire, n'est identifié sur la zone d'étude. La très forte anthropisation des milieux réduit fortement les continuités écologiques avec ce taxon. De plus, très peu de refuges sont également disponibles. En effet, la zone de projet est constituée en grande partie d'un champ cultivé.

Des chants de mâles du complexe de Grenouilles vertes ont été entendus lors des prospections, mais pas au sein du site. Il semble être présent au Nord-Est du site, probablement dans un bassin de rétention.

La prospection nocturne réalisée en fin mai qui ciblait l'écoute des chiroptères aurait également permis de recenser les amphibiens, s'ils étaient présents. Or, aucun amphibien n'a été identifié.

d) Synthèse des enjeux liés aux amphibiens

Les potentialités écologiques pour les amphibiens sont très faibles sur la zone d'étude. L'enjeu est considéré comme nul pour ce taxon sur l'ensemble du site.

4. Reptiles

a) Bibliographie communale

La bibliographie communale indique la présence d'une espèce de reptiles sur la commune de Loison-sous-Lens. Elle est protégée. L'espèce présente à Loison-sous-Lens selon l'INPN est indiquée dans le tableau ci-après.

Espèce	Statut de menace régionale	Milieu favorable	Probabilité de la rencontrer sur site
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768))	NA (Non Applicable)	Terrestre, se rencontre dans des habitats chauds et secs (pelouses ouvertes à semi-ouvertes, milieux anthropiques : dépôts de gravats, terils, murets).	Faible

Conclusion sur l'analyse bibliographique des reptiles :

Les habitats présents sur la zone d'étude ne correspondent pas aux milieux favorables au reptile observé sur la commune de Loison-sous-Lens.

b) Méthodologie

Concernant ce groupe, l'arrêté de protection nationale en vigueur date du 08/01/21 et fixe la liste des espèces et des modalités de protection de celles-ci.

Reptiles

La présence des reptiles sur un site n'est pas aisée à mettre en évidence. D'éventuelles observations en période de repos des animaux sont réalisées à partir d'observations à vue lors des autres périodes de l'année. Les habitats favorables aux différentes espèces patrimoniales observées font l'objet d'une description et d'une illustration. En découle une délimitation des territoires vitaux (zone de dépendance écologique) des espèces patrimoniales répertoriées sur le site. Ces zones sont déterminées à partir des caractéristiques intrinsèques à chaque espèce et de ses exigences écologiques.



c) Bio-évaluation

La zone d'étude ne bénéficie pas de conditions favorables pour l'accueil de ce taxon. En effet, le site ne présente pas de tas de gravats, tuiles, briques ou autres éléments qui chauffent rapidement (ce que les reptiles recherchent). La zone de projet ne présente également pas de zones de friche ou autres zones bien ensoleillées et peu perturbées pouvant servir aux reptiles.

d) Synthèse des enjeux liés aux reptiles

Les potentialités écologiques pour les amphibiens sont très faibles sur la zone d'étude. L'enjeu est considéré comme nul pour ce taxon sur l'ensemble du site.

5. Arthropodes et autres

a) Bibliographie communale

L'INPN recense une espèce de mollusque et 23 espèces d'arthropodes sur la commune de Loison-sous-Lens. Parmi celles-ci, aucune n'est protégée.

Conclusion sur l'analyse bibliographique des arthropodes et autres :

Les habitats de la zone de projet, peu variés et soumis à une influence anthropique n'offrent pas les conditions favorables à l'accueil d'espèces d'intérêt.

b) Méthodologie

Concernant ce groupe, l'arrêté de protection nationale en vigueur date du 23/04/2007 et fixe la liste des espèces et des modalités de protection de celles-ci.

Les inventaires concernant les insectes sont focalisés sur les groupes présentant des espèces patrimoniales : Odonates, Orthoptères, Lépidoptères. Aussi, d'autres groupes d'Arthropodes ne faisant pas l'objet de protections particulières pour le moment sont observées et identifiées (Malacostracés, Myriapodes, Arachnides, Hyménoptères, Coléoptères, Diptères, Hémiptères...).

Pour chacun des différents groupes, des méthodes spécifiques de captures sont utilisées :

- Capture au filet pour attraper les insectes volants (papillons, libellules, abeilles solitaires)
- Battage de la végétation (orthoptères) suivi d'une identification à l'aide de clés de détermination
- Repérage visuel aux jumelles ou à l'œil nu pour les espèces faciles à identifier.
- Soulèvement de substrat en tout genre pour la faune du sol.

Matériel utilisé :

Nom du matériel	Taxon(s) concerné(s)
1 Filet à papillon	Rhopalocères
1 Filet fauchoir	Orthoptères et Odonates
1 Loupe x10	Tous les taxons
1 règle double décimètre	Tous les taxons
Pilluliers	Tous les taxons
1 Chronomètre ou montre	Rhopalocères
1 Crayon muni d'une gomme	Rhopalocères et Orthoptères
1 Support rigide	Rhopalocères et Orthoptères



c) Bio-évaluation

Les trois prospections ont permis de recenser 10 espèces d'arthropodes dont une araignée, et trois espèces de mollusques. La liste des espèces est disponible en annexe.

La grande partie du site est plutôt peu favorable aux insectes dans la mesure où il s'agit d'un champ cultivé : une grande surface d'une seule espèce floristique (donc diversité floristique très pauvre) et certainement utilisation de produits phytosanitaires impactant voire détruisant les potentiels insectes étant sur le champ.

Le petit boisement et la zone prairiale / de friche peut tout de même attirer de l'entomofaune au vu de la présence de fleurs.

Les prospections estivales permettront potentiellement d'identifier davantage d'espèces de ce taxon puisque davantage d'espèces floristiques seront en fleurs.

d) Synthèse des enjeux écologiques liés aux arthropodes et autres

Les potentialités écologiques pour les arthropodes et autres taxons associés sont faibles sur la zone d'étude. Les futures prospections permettront de conclure davantage sur ce groupe.

6. Mammifères terrestres

a) Bibliographie communale

D'après l'INPN, trois espèces de mammifères terrestres sont recensées sur la commune de Loison-sous-Lens.

Conclusion sur l'analyse bibliographique des mammifères terrestres :

L'absence d'arbres et de refuges favorables à ce taxon sur la zone d'étude limite fortement leur présence.

b) Méthodologie

Concernant ce groupe, l'arrêté de protection nationale en vigueur date du 23/04/2007 (modifié par arrêté du 01/03/2019) et fixe la liste des espèces et des modalités de protection de celles-ci.

Les indices de présence (empreintes, fèces...) ou les observations directes sont notés sur le terrain afin de dresser une liste partielle des mammifères utilisant le site. Aucun dispositif d'étude particulier (pose de pièges à traces, tubes capteurs de poils, piège photographique...) n'est mis en place sur le terrain.

c) Bio-évaluation

Au cours de l'expertise écologique, trois espèces de mammifères terrestres sauvages ont pu être identifiées sur la zone d'étude. Le tableau ci-dessous reprend ces espèces ainsi que les statuts associés.

Nom Vernaculaire	Nom Scientifique	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Statut Rareté Régionale	Protection Nationale
Mammifères					
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus Pallas, 1778</i>	I	LC	CC	/N
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus (Berkenhout, 1769)</i>	NAa	/N	C? (CC)	/N
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea Linnaeus, 1758)</i>	/N	LC	C?(CC)	/N

Légende

Liste Rouge : LC = préoccupation mineure ; NA = Non évalué ; /N = Indéterminé.

Rareté : C = Commun ; AC ? = Présumé assez commun, CC = Très commun.

Un individu de Rat surmulot (*Rattus norvegicus*) a été observé sur le site. Il s'agit d'une espèce invasive très commune et opportuniste en milieu urbain, mais qui ne présente toutefois aucun statut particulier. Les futures prospections permettront de mieux comprendre si l'espèce fréquente souvent la zone de projet et si oui, pour quelles raisons.

La Taupe d'Europe et le Lièvre d'Europe ont également été identifiés sur la zone de projet. Elles ne présentent pas de statut particulier.

d) Synthèse des enjeux liés aux mammifères terrestres

Une espèce exotique envahissante, le Rat surmulot, a été identifié sur le site. Les futures prospections permettront de mieux comprendre la fréquentation du site par l'espèce. Deux autres espèces de mammifères sans statut particulier sont contactées.

7. Chiroptères

a) Bibliographie communale

D'après l'INPN, aucune espèce n'est présente sur la commune de Loison-sous-Lens.

Conclusion sur l'analyse bibliographique des mammifères terrestres :

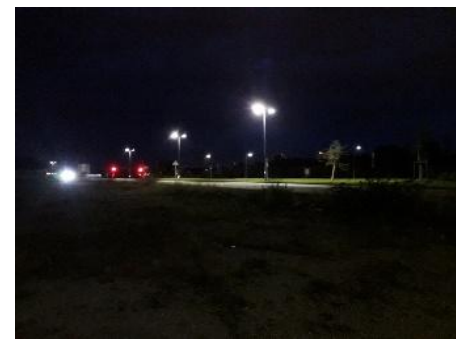
La probabilité d'observer des chiroptères sur la zone d'étude est très faible.

b) Méthodologie

Concernant ce groupe, l'arrêté de protection nationale en vigueur date du 23/04/2007 (modifié par arrêté du 01/03/2019) et fixe la liste des espèces et des modalités de protection de celles-ci.

Les indices de présence (odeurs et fèces) et le repérage des cavités propices au gîte sont notés sur le terrain afin de dresser une liste partielle des mammifères utilisant potentiellement le site. Ceci est complété par une recherche bibliographique en amont des prospections nocturnes.

Deux sessions d'écoutes nocturnes (une en période vernale et une en période estivale) sont réalisées sur points d'enregistrement et transects afin d'évaluer les espèces éventuellement présentes et leur activité sur le site.



Expertise écologique - ZAC de Loison-sous-Lens
(62)

Localisation des points
d'écoute des chiroptères

Légende

 Zone d'étude



0 50 100 m



c) Bio-évaluation

Concernant l'étude des chiroptères (chauves-souris), deux prospections nocturnes sont à réaliser : une étant déjà effectuée. Le tableau ci-dessous reprend les dates, les conditions climatiques associées ainsi que le matériel utilisé lors de ces investigations.

	Dates	Conditions météo	Matériel utilisé
Ecoutes actives/ Sorties de gîtes	14/05/2025	Nuit dégagée, vent modérée (12°C)	Détecteur ultrasonsPetterson D240x Enregistreur numérique H2N
	Été 2025 – date à définir		Détecteur ultrasonsPetterson D240x Enregistreur numérique H2N

L'analyse des enregistrements de cette première nuit a permis d'identifier une espèce de chiroptères, assez courante à l'échelle régionale. Le tableau ci-dessous reprend l'espèce et les statuts associés.

Nom Vernaculaire	Nom Scientifique	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Statut Rareté Régionale	Protection Nationale
Chiroptères					
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Schreber, 1774)	NT	I	C	PII

Légende

Liste Rouge : NT = Quasi menacée ; I = Indéterminé.
Rareté : C = Commun.
Protection nationale : PII = Espèce protégée à l'article II.

Un seul contact de Pipistrelle commune a été identifiée pour la **prospection du 14 mai 2025**.

Synthèse de l'utilisation de la zone d'étude

L'activité des chiroptères semble, pour l'instant, très faible. La pollution lumineuse des maisons aux alentours diminue l'attractivité du site, en plus de la faible quantité / richesse d'insectes (nourritures des chauves-souris) et du manque de gîtes potentiels sur le site (arbres à cavités, interstices dans maisons).

Au vu du contexte urbain et du phénomène de pollution lumineuse s'exerçant dans l'environnement proche du site, seules des espèces ubiquistes sont susceptibles d'utiliser le site pour transiter ou s'alimenter.

La deuxième prospection nocturne qui sera réalisée en été 2025 permettra d'apporter plus d'éléments à cette analyse.

d) Synthèse des enjeux liés aux chiroptères

Les potentialités écologiques pour les chiroptères sont faibles sur la zone d'étude. La future prospection nocturne (été 2025) permettra de conclure davantage sur ce groupe.

VIII. PREMIERS ENJEUX ECOLOGIQUES

Les trois premières prospections ont permis de mettre en avant les enjeux écologiques suivants :

- **Observation de deux espèces exotiques envahissantes avérées.** Ces espèces devront faire l'objet d'un protocole pour éviter leur dispersion dans le cadre des travaux et du projet en exploitation ;
- **Observation d'espèces floristiques à enjeu.** Identification à confirmer par une structure ou personne externe (en attente de validation côté client) pour deux espèces et confirmation par prochain passage pour une autre.
- **Observation de nombreuses espèces d'oiseaux protégées dont certaines effectuant leur nidification au niveau des jardins en bordure, des fourrés et des haies de la zone de maraîchage et du bosquet au Nord-Est.**

IX. PRESENTATION DU PROJET

Pour les prochains rendus – attente d'informations sur le projet

X. PRECONISATIONS A INTEGRER AU PROJET

Au regard des enjeux écologiques constatés au cours de l'expertise écologique et afin de prendre en compte au plutôt la biodiversité dans le cadre du projet, un certain nombre de préconisations sont formulées à la suite de cette partie. Ces dernières permettent d'intégrer la biodiversité dans le cadre de l'opération sans pour autant se soustraire aux obligations réglementaires.

- Evitement de la bande arborée et arbustive au Nord Est du site dans le but de conserver un habitat support de biodiversité (multitaxons)
- Prévoir des passages à faune tous les 25 m dans les clôtures du site (si clôtures prévues)
- Offrir des espaces verts de qualité, en cohérence avec l'existant et les usages du projet : Privilégier une sélection d'espèces indigènes, adaptées au climat et donc économes et favorables à la biodiversité locale
- Prévoir des espaces de prairies sur toutes les surfaces disponibles, en remplacement du gazon traditionnel gourmand en eau et en tonte
- Apporter le milieu humide végétalisé au projet via des noues végétalisées, mares et autres bassins de tamponnement
- Prévoir la plantation de haies, d'alignements d'arbres et de fourrés/bosquets pour favoriser les déplacements et le refuge de la faune, la biophilie et lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur - Intégration de toitures/terrasses végétalisées et façades végétalisées
- Prévoir une gestion douce des espaces-verts : Bannir les produits phytosanitaires
- Création de zones refuges
- Prairies en fauche annuelle ou bisannuelle plutôt qu'un gazon
- Taille des arbres et arbustes en dehors de la période de reproduction de l'avifaune (Avril à Août)
- Intégrer des refuges au espaces verts et au bâti (nichoirs, gîtes à chiroptères, tas de bois mort, tas de pierres, tronc creux...)

XI. LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 – Synthèse des zonages réglementaires, remarquables, continuités écologiques et autres localisés dans la zone étendue du projet (5 km autour).....	11
Tableau 2 – Sites Natura 2000 localisés dans la zone étendue du projet (20 km autour)	13
Tableau 3 - ZNIEFF localisées dans la zone étendue du projet (5 km autour)	15
Tableau 4 - Dates de prospection, intervenants, taxons relevés et conditions météorologiques.....	29
Tableau 5 - Habitats recensés dans la commune de Loison-sous-Lens par la base de données Digitale2 du CBNBL.....	35
Tableau 6 - Espèces floristiques recensées sur la commune de Loison-sous-Lens par la base de données Digitale2 du CBNBL	36
Tableau 7 : Espèces recensées sur la commune de Loison-sous-Lens par la base de données de l'INPN.....	37
Tableau 8 - Dates de prospection pour l'inventaire de la flore et des habitats avec les intervenants et les conditions météorologiques	40
Tableau 8 - Dates de prospection pour l'inventaire de la flore et des habitats avec les intervenants et les conditions météorologiques	60

XII. ANNEXES

1. Tableau de la flore

Nom scientifique	Nom français	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Exotique envahissant	Indicateur Zones Humides	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF
<i>Acer pseudoplatanus</i> L., 1753	Érable sycomore ; Sycomore	I?;Z	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn., 1790	Aulne glutineux	I	CC	LC	Non	N	Nat	Non	Non
<i>Alopecurus myosuroides</i> Huds., 1762	Vulpin des champs (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Arctium lappa</i> L., 1753	Grande bardane	I	C	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Artemisia vulgaris</i> L., 1753	Armoise commune ; Herbe à cent goûts	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie (s.l.)	S;C	PC	DD	Non	N	Non	Non	Non
<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette vivace	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Carpinus betulus</i> L., 1753	Charme commun	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée (s.l.)	I?;C (cultivé ici)	RR? (pas d'enjeu car cultivé)	DD	Non	N	Non	Non	
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non

Nom scientifique	Nom français	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Exotique envahissant	Indicateur Zones Humides	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF
<i>Chaerophyllum temulum</i> L., 1753	Cerfeuil penché	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies ; Herbe aux gueux	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier commun ; Noisetier ; Coudrier	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère sauvage ; Cabaret des oiseaux	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Elaeagnus pungens</i> Thunb., 1784	Chalef piquant	#	#	#	Non	#	Non	#	#
<i>Epilobium hirsutum</i> L., 1753	Épilobe hérissé	I	CC	LC	Non	N	Nat	Non	
<i>Euonymus europaeus</i> L., 1753	Fusain d'Europe	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre commun ; Hêtre	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Fraxinus excelsior</i> L., 1753	Frêne commun	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Fumaria densiflora</i> DC., 1813	Fumeterre à fleurs denses	I	PC	LC	Non	N	Non	Oui	Oui
<i>Fumaria</i> L., 1753	Fumeterre (G)	cf	P						
<i>Fumaria parviflora</i> Lam., 1788	Fumeterre à petites fleurs	I	R	LC	Non	N	Non	Oui	Oui

Nom scientifique	Nom français	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Exotique envahissant	Indicateur Zones Humides	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF
<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé ; Caillie-lait blanc	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Geranium pusillum</i> L., 1759	Géranium fluet	I	C	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé ; Herbe à mille trous	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Lamium album</i> L., 1753	Lamier blanc ; Ortie blanche	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre ; Ortie rouge	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Lathyrus tuberosus</i> L., 1753	Gesse tubéreuse ; Gland de terre	I	PC	LC	Non	N	Non	Oui	Oui
<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ray-grass anglais ; Ray-grass commun ; Ivraie vivace	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch, 1922	Vigne-vierge commune	Z;S;C	C	NAo	Non	A	Non	Non	Non
<i>Pastinaca sativa</i> L., 1753	Panais cultivé (s.l.)	I;Z	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non

Nom scientifique	Nom français	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Exotique envahissant	Indicateur Zones Humides	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF
<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante ; Quintefeuille	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Merisier (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Prunus laurocerasus</i> L., 1753	Laurier-cerise	C	AR	NAo	Non	P	Non	Non	Non
<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Prunellier ; Épine noire	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Prunus x fruticans</i> Weihe, 1826	Prunellier à gros fruits	N	RR?	NAo	Non	N	Non	Non	
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt., 1777	Renouée du Japon	Z	CC	NAa	Non	A	Non	Non	Non
<i>Rhamnus</i> L., 1753	Nerprun (G)	Cultivé	P						
<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens	I	C	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Ronce bleuâtre	I	CC	LC	Non	N	Nat	Non	
<i>Rubus fruticosus</i> L., 1753	Ronce commune	#	#	#	Non	#	Non	#	
<i>Salix caprea</i> L., 1753	Saule marsault ; Saule des chèvres	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Senecio vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Silene dioica</i> (L.) Clairv., 1811	Silène dioïque ; Compagnon rouge	I	C	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à larges feuilles ; Compagnon blanc	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Sinapis arvensis</i> L., 1753	Moutarde des champs (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	

Nom scientifique	Nom français	Statut d'indigénat	Statut de rareté	Statut de menace	Protection	Exotique envahissant	Indicateur Zones Humides	Intérêt patrimonial	Déterminant de ZNIEFF
<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire ; Mouron des oiseaux ; Mouron blanc	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Taraxacum</i> F.H.Wigg.	Pissenlit (G)		P						
<i>Torilis arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilis des champs (s.l.)	I	PC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Torilis japonica</i> (Houtt.) DC., 1830	Torilis du Japon (s.l.) ; Torilis faux-cerfeuil	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle blanc ; Trèfle rampant	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Trigonella alba</i> (Medik.) Coulot & Rabaute, 2013	Mélilot blanc	I	C	LC	Non	N	Non	Non	
<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Grande ortie (s.l.) ; Ortie dioïque (s.l.)	I	CC	LC	Non	N	Non	Non	Non
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse ; Véronique commune	Z	CC	NAa	Non	N	Non	Non	Non
<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée (s.l.)	A;S;C	AR?	NAo	Non	N	Non	Non	

LEGENDE :

Statut Indigénat : I = Indigène ; I ? = Présumé indigène ; Z = Eurynaturalisé ; S = Sténonaturalisé ; N = Naturalisé ; C = Cultivé ; A = Accidentel ; # = Sans objet.

Statut Rareté : CC = Très commun ; C = Commun ; AC = Assez commun ; PC = Peu commun ; AR = Assez rare ; AR ? = Présumé assez rare ; RR = Très rare ; RR ? = Présumé très rare ; E = Exceptionnel ; E ? = Présumé exceptionnel ; # = Sans objet,

Statut Menace : LC = Préoccupation mineure ; VU = Vulnérable ; NT = Quasi-menacé ; DD= Données insuffisantes ; NA = Non applicable ; # = Sans objet.

Protection : NPC = Espèce protégée sur l'ancien territoire du Nord-Pas-de-Calais.

Espèce exotique envahissante : N = Espèce non exotique envahissante ; P = Plante exotique envahissante potentielle ; A = Plante exotique envahissante avérée, # = Sans objet.

NB : Une même espèce peut comporter plusieurs statuts d'indigénat car celui-ci n'est pas encore clairement établi par le Conservatoire Botanique de la région considérée.

2. Tableau de l'avifaune

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Liste rouge nationale (Nicheur)	Liste rouge nationale (Hivernant)	Liste rouge nationale (Migrateur)	Liste rouge régionale (Nicheur)	Statut de rareté régional (Nicheur)	Déterminant ZNIEFF	Protection nationale
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i> (Linné, 1758)	/N	LC	NAC	/N	LC	C	/N	PIII
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i> Linné, 1758	/N	LC	NAd	/N	NT	AC	/N	PIII
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i> Linné, 1758	DOII/A DOIII/A	LC	LC	NAd	LC	AC	/N	/N
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i> (Linné, 1758)	/N	VU	NAd	NAd	NT	AC	/N	PIII
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i> Linné, 1758	DOII/B	LC	NAd	/N	LC	AC	/N	PIII
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i> Linné, 1758	DOII/B	LC	LC	/N	NT	AC	/N	/N
Corneille noire	<i>Corvus corone</i> Linné, 1758	DOII/B	LC	NAd	/N	LC	AC	/N	/N
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i> (Linné, 1758)	/N	LC	NAC	NAd	LC	AC	/N	PIII
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i> Linné, 1758	DOII/B	LC	LC	NAC	VU	AC	/N	/N
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	/N	NT	NAd	NAd	VU	C	/N	PIII
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i> (Linné, 1758)	/N	LC	NAC	NAC	LC	C	/N	PIII
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i> (Boddaert, 1783)	/N	NT	/N	DD	LC	AC	/N	PIII
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i> Latham, 1787	/N	LC	/N	DD	LC	AC	/N	PIII
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i> Pontoppidan, 1763	DOII/B	NT	NAC	/N	VU	AR	Z1	PIII
Grive mauvis	<i>Turdus iliacus</i> Linné, 1766	DOII/B	/N	LC	NAd	/N	/N	/N	/N
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i> Brehm, 1831	DOII/B	LC	NAd	NAd	LC	C	/N	/N
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i> Linné, 1758	/N	LC	NAC	NAd	LC	PC	/N	PIII
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i> Linné, 1758	/N	NT	/N	DD	VU	AC	/N	PIII
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i> (Vieillot, 1817)	/N	LC	/N	NAd	LC	AC	/N	PIII
Martinet noir	<i>Apus apus</i> (Linné, 1758)	/N	NT	/N	DD	NT	PC	/N	PIII
Merle noir	<i>Turdus merula</i> Linné, 1758	DOII	LC	NA	NA	LC	C	/N	/N

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Liste rouge nationale (Nicheur)	Liste rouge nationale (Hivernant)	Liste rouge nationale (Migrateur)	Liste rouge régionale (Nicheur)	Statut de rareté régional (Nicheur)	Déterminant ZNIEFF	Protection nationale
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i> Linné, 1758	/N	LC	/N	NAb	LC	C	/N	PIII
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i> Linné, 1758	/N	LC	NAb	NAd	LC	C	/N	PIII
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i> (Linné, 1758)	/N	LC	/N	NAb	NT	AC	/N	PIII
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i> (Linné, 1766)	DOII/B	NT	LC	NAd	LC	AR	/N	PIII
Perdrix grise	<i>Perdix perdix</i> (Linné, 1758)	DOII/A DOIII/A	LC	/N	/N	NT	AC	/N	/N
Pic vert	<i>Picus viridis</i> Linné, 1758	/N	LC	/N	/N	LC	C	/N	PIII
Pie bavarde	<i>Pica pica</i> (Linné, 1758)	DOII/B	LC	/N	/N	LC	C	/N	/N
Pigeon biset	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	DOII/A	DD	/N	/N	NAa	AR	/N	/N
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linné, 1758	DOII/A DOIII/A	LC	LC	NAd	LC	C	/N	/N
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linné, 1758	/N	LC	NAd	NAd	LC	C	/N	PIII
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	/N	LC	NAd	NAd	LC	C	/N	PIII
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linné, 1758)	/N	LC	NAd	NAd	LC	AC	/N	PIII
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	/N	LC	NAd	NAd	LC	C	/N	PIII
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	DOII/B	LC	/N	NAd	LC	AC	/N	/N
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linné, 1758)	/N	LC	NAd	/N	LC	C	/N	PIII
Pigeon biset	<i>Columba livia</i> Gmelin, 1789	DOII/A	DD	/N	/N	NAa	AR	/N	/N
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i> Linné, 1758	DOII/A DOIII/A	LC	LC	NAd	LC	C	/N	/N
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i> Linné, 1758	/N	LC	NAd	NAd	LC	C	/N	PIII
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i> (Vieillot, 1817)	/N	LC	NAd	NAd	LC	C	/N	PIII
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i> (Linné, 1758)	/N	LC	NAd	NAd	LC	AC	/N	PIII
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	/N	LC	NAd	NAd	LC	C	/N	PIII
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frisvaldszky, 1838)	DOII/B	LC	/N	NAd	LC	AC	/N	/N

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux	Liste rouge nationale (Nicheur)	Liste rouge nationale (Hivernant)	Liste rouge nationale (Migrateur)	Liste rouge régionale (Nicheur)	Statut de rareté régional (Nicheur)	Déterminant ZNIEFF	Protection nationale
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linné, 1758)	/N	LC	NAd	/N	LC	C	/N	PIII

LEGENDE

Directive oiseaux : Directive de l'Union européenne "Oiseaux" n°79/409/CEE du 02/04/1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages :

- /N : Espèces non inscrites dans la Directive Oiseaux ;
- DOI : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution ;
- DOII : Espèces pouvant être chassées dans la zone géographique maritime et terrestre d'application de la présente directive (Annexe 1) ou Espèces pouvant être chassées seulement dans les états membres pour lesquels elles sont mentionnées (Annexe 2) ;
- DOIII : Espèces pouvant être commercialisées, pour lesquelles la vente, le transport pour la vente, la détention pour la vente ainsi que la mise en vente ne sont pas interdites, pour autant que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés ou autrement licitement acquis.

Liste rouge : /N = Indéterminé ; LC = Préoccupation mineure ; NT = Quasi-menacé ; VU = Vulnérable ; EN = En danger ; CR = En danger critique d'extinction ; NA = Non applicable ; DD = Données insuffisantes.

Statut de rareté : N/ = Indéterminé ; C = Commun ; AC = Assez commun ; PC = Peu commun ; AR = Assez rare ; R = Rare ; RR = Très rare.

Protection nationale : /N = Espèce non protégée ; PIII = Espèce protégée (Art. 3)

Art.3 Sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps : la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids ; la destruction, la mutilation intentionnelle, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel ; la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée.

Sont interdites sur les parties du territoire métropolitain où l'espèce est présente ainsi que dans l'aire de déplacement naturel des noyaux de populations existants la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Sont interdits sur tout le territoire national et en tout temps la détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens d'oiseaux prélevés

3. Tableau de l'entomofaune et autres arthropodes

Nom Vernaculaire	Nom Scientifique	Liste Rouge Nationale	Liste Rouge Régionale	Statut Rareté Régionale	Protection Nationale
Hyménoptères					
Abeille charpentière	<i>Xylocopa violacea</i> (Linnaeus, 1758)	/N	/N	/N	/N
Bourdon terrestre	<i>Bombus terrestris</i> (Linnaeus, 1758)	/N	/N	CC	/N
Guêpe germanique	<i>Vespula germanica</i> (Fabricius, 1793)	/N	/N	/N	/N
Frelon d'Europe	<i>Vespa crabro</i> Linnaeus, 1758	/N	/N	/N	/N
Odonates					
Loche rousse	<i>Agrion fuscus</i>	/N	/N	/N	/N
Lépidoptères					
Tircis	<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	LC	LC	CC	/N
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg 1775)	LC	LC	C	/N
Diptères					
Mouche sarcophagia	<i>Sarcophaga carnaria</i>	/N	/N	/N	/N
Tipule à bords des ailes bruns	<i>Tipula oleracea</i> Linnaeus, 1758	/N	/N	/N	/N
Araignées					
Araignée loup	/	/N	/N	/N	/N
Mollusques					
Escargot des haies	<i>Cepaea nemoralis</i> (Linnaeus, 1758)	/N	DD	/N	/N
Escargot petit-gris	<i>Cornu aspersum</i> (O.F. Müller, 1774)	/N	LC	/N	/N
Caragouille globuleuse	<i>Ceruella virgata</i> (Da Costa, 1778)	/N	LC	/N	/N

LEGENDE

Liste rouge : LC = Préoccupation mineure ; VU = Vulnérable ; /N = Indéterminé ; 4 = Espèce non menacée en l'état actuel des connaissances.

Statut rareté régionale : CC = Très commun ; C = Commun ; AC = Assez commun ; PC = Peu commun ; AR = Assez rare ; R = Rare ; /N = Indéterminé.

Statut de protection : /N = espèce non protégée.